2009

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Décret N°2000-404 du 11 mai 2000

Annexe au rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

BOISSERON LUNEL LUNEL-VIEL MARSILLARGUES
SAINT-CHRISTOL SAINT-JUST SAINT-NAZAIRE DE PÉZAN
SAINT-SÉRIÈS SATURARGUES SAUSSINES
VALERGUES VÉRARGUES VILLETELLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LUNEL
LE GRAND PAYS DE LA PETITE CAMARGUE

Sommaire

Lexique P 4

I | Synthèse P 5

I | 1 - Le territoire P 5

I | 2 - Historique P 5

I | 3 - Les compétences P 10

I | 4 - Les équipements du territoire pour la gestion des déchets ménagers et assimilés P 10

I | 5 - Les résultats P 11

I | 5 | A - Les ordures ménagères P 11

I | 5 | B - Les déchets collectés en déchèteries P 14

I | 5 | C - Les résultats globaux P 16

II | Indicateurs techniques P 19

II | 1 - La collecte des déchets ménagers P 19

II | 1 | A - L'organisation générale de la collecte des OM résiduelles P 19

II | 1 | B - L'organisation générale des collectes sélectives P 20

En porte à porte P 20

En apport volontaire P 25

En déchèteries P 27

II | 2 - La collecte des déchets non ménagers P 29

II | 3 - Les tonnages enlevés et leur évolution P 31

II | 3 | A - Collecte en porte à porte P 31

II | 3 | B - Collecte en apport volontaire P 31

II | 3 | C - Les déchèteries P 33

II | 4 - Le traitement des déchets ménagers et assimilés P 35

II | 4 | A - Les filières de traitement (au 31 décembre 2009) P 35

II | 4 | B - Le site de broyage de la CCPL P 37

II | 4 | C - La décharge brute de Marsillargues P 37

II | 4 | D - Les composteurs individuels P 37

II | 5 - Les actions de communication P 38

III | Les indicateurs financiers P 40

III | 1 - Montant annuel global des dépenses et des recettes du service, comparaison 2008/2009 P 40

III | 1 | A - Les dépenses et recettes de fonctionnement en € TTC P 40

III | 1 | B - Les dépenses et recettes d'investissement en € TTC P 44

III | 1 | C - Evolution des coûts et comparaison 2008-2009 P 45

Les dépenses de fonctionnement P 45

Les dépenses d'investissement P 47

Comparaison coût 2008-2009 P 47

III | 1 | D - Les modalités de financement P 48

III | 2 - Modalités d'exploitation du service d'élimination P 50

Annexe 1 - organigramme des flux financiers et contractuels P 56

Lexique

Ademe	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, dépend du ministère de l'écologie
CET	centre d'enfouissement technique
CSDU	centre de stockage de déchets ultimes
DASRI	déchets d'activité de soins à risque infectieux : seringues, lancettes, embouts de stylo injecteur
Déchets assimilés	ils sont constitués des déchets produits par les professionnels, les administrations et les services municipaux ; ils sont dits assimilés aux déchets ménagers quand ils ne nécessitent pas de contraintes techniques particulières pour leur collecte et leur traitement ; ce sont les cartons, plastiques, bois, végétaux, déchets alimentaires…
DEEE	déchets d'équipements électriques et électroniques (petit électroménager, appareil informatique, téléphone…)
DIS	déchets industriels spéciaux, ce sont les déchets des professionnels qui demandent des spécificités techniques particulières pour leur collecte et leur traitement; ce sont en général des déchets toxiques et dangereux pour la santé de l'Homme et l'environnement
DMS	déchets ménagers spéciaux, ce sont les déchets des ménages qui présentent un caractère toxique et dangereux (produits phytosanitaires, colles, vernis, certains produits ménagers, néons, ampoules…)
EMR	emballages ménagers recyclables, ce sont les bouteilles et flacons en verre, les flaconnages plastiques, les cartons et les briques alimentaires, les canettes en acier et en aluminium, et les boîtes de conserves
Gisement	gisement de déchets, il s'agit de la quantité théorique de déchets que chaque habitant produit ; le gisement peut être collecté de 60 à 80%, au-delà cela est difficile
OM	ordures ménagères : il s'agit des déchets quotidiens produits par un ménage, principalement dus au nettoyage de l'habitation, à la préparation des repas et à l'hygiène
OM Résiduelles	ordures ménagères qui ne sont pas recyclables (ne sont pas des EMR) ou qui ne sont pas « compostables » (composteurs individuels), elles sont collectées dans les bacs gris pour être valorisées à l'UIOM
SMEPE	syndicat mixte entre Pic et Etang, c'est un syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère la CCPL
UIOM	unité d'incinération des ordures ménagères, il s'agit d'un incinérateur qui permet de traiter les OM résiduelles mais aussi les encombrants non recyclables, tout en produisant de l'énergie

I. Synthèse

I | 1 - Le territoire

La Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL) est constituée de 13 communes, pour 45 956 habitants. Sa surface est de 142 km^2.

Nombre d'habitants	2009
Saint-Christol	1355
Vérargues	671
Lunel-Viel	3526
Saint-Nazaire de Pézan	557
Boisseron	1342
Saussines	884
Saint-Sériès	835
Villetelle	1304
Saturargues	813
Valergues	1958
Saint-Just	2674
Marsillargues	5838
Lunel	24199
	45 956

au 1er janvier en 2009 (recensements INSEE).

I | 2 - Historique

En 1993, le SIVOM de Lunel s'est transformé en Communauté de Communes du Pays de Lunel, et la compétence collecte et traitement des déchets ménagers a été inscrite dans ses statuts.
Dans un premier temps, un réseau de déchèteries constitué d'une déchèterie centrale (Saturargues) et de 6 mini-déchèteries a été mis en place.
Une quarantaine de conteneurs à verre étaient présents sur le territoire permettant la collecte sélective du verre depuis les années 1990 - 1991.

A partir de 1998, la communauté s'est engagée dans la collecte sélective ; cela s'est traduit par plusieurs actions :

- **en 1998,** 5 mini-déchèteries ont été fermées et deux déchèteries ont été créées sur les communes de Lunel et de Marsillargues, la déchèterie centrale a été réhabilitée fin 1998 - début 1999
- implantation de points tri, **en 1999,** sur tout le territoire, pour faire la collecte sélective des emballages ménagers recyclables, du verre et des papiers journaux magazines
- l'unité d'incinération des ordures ménagères a démarré en **avril 1999,** permettant ainsi, la fermeture et la réhabilitation de la décharge de Marsillargues
- lancement de l'opération composteurs individuels de jardin, **en 1999** ; opération poursuivie en 2000 et les années suivantes.
- **en 2000** mise en place d'un site de broyage de végétaux
- démarrage de la collecte sélective en porte à porte pour les emballages ménagers recyclables, avec la remise du bac de recyclage, à partir **d'octobre 2000.**
- fin **juin 2001**, la quasi totalité de l'habitat individuel est équipé en bac de recyclage pour la collecte en porte à porte des emballages ménagers recyclables. Les points d'apport volontaire pour les emballages ont donc été supprimés, sauf autour des centres villes de Lunel et de Marsillargues.
- réhabilitation de la décharge débutée **en septembre 2001**. Le gros des travaux a été réalisé durant **l'année 2002.**
- extension du parc de colonnes à verre **en 2002**.
- équipement des immeubles collectifs pour le tri sélectif des emballages : distribution de sacs de pré-collecte **en 2002.**
- dès le mois de **septembre 2003,** collecte en porte à porte du papier, en caissettes pour les foyers pavillonnaires, hors centres villes de Lunel et Marsillargues.
- application de la Redevance Spéciale **au 1er jan-**

vier 2004, pour toutes les activités professionnelles et assimilées produisant des OM résiduelles, au-delà du seuil de 1 320 litres collectés par semaine (au-delà d'un bac gris de 660 litres collecté deux fois par semaine) ; il s'agit des producteurs importants d'OM résiduelles. Au total, ce sont 16 entreprises et 4 administrations qui ont été redevables, pour un montant global de 137 487,96 €.

• mise en place des filières de DMS et DEEE en déchèteries **en 2004**

• **en 2004** travaux de réhabilitation des 3 déchèteries • **au 1er janvier 2004,** tout le territoire était équipé pour la collecte sélective en porte à porte des emballages et du papier, avec le démarrage des collectes en sacs bleus et jaunes dans les centres villes de Lunel et de Marsillargues

• **Eté 2004 :** étude de caractérisation des déchets produits sur le territoire de la Communauté de Communes réalisée par le bureau d'études Verdicité, mandaté par l'Ademe. La démarche de cette dernière visait à créer un outil méthodologique destiné aux collectivités et à leurs partenaires. Cet outil a pour but de caractériser les déchets produits sur le territoire d'une collectivité locale : ménages et activités professionnelles ; ceci afin de répondre aux interrogations sur les gisements lors de la prise de décisions concernant la gestion des déchets ménagers et non ménagers.

La CCPL s'est portée volontaire pour être une des deux collectivités pilotes au niveau national.

11 lots correspondant aux activités professionnelles, y compris les administrations, ont été établis, ainsi que 2 lots correspondants aux ménages (habitat individuel et habitat collectif). Chaque lot a fait l'objet d'une quantification globale des déchets émis concernant les flux d'OM résiduelles, les collectes sélectives et les apports en déchèteries.

Les résultats de cette étude sont et seront utilisés par le service environnement – gestion des déchets de la CCPL, en complément des données qu'il gère.

• **au 1er janvier 2005,** les professionnels ne peuvent plus déposer de gravats dans les déchèteries : les petits apports sont tolérés (un seau).

• Mise en place de la filière de recyclage des déchets en bois dans les déchèteries

• Mise en place par le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang d'une filière d'évacuation de déchets non incinérables et non recyclables : ces déchets sont stockés en CET II.

• **Au 1er janvier 2006,** l'accès des professionnels en déchèterie est payant. Une franchise de 5 m^3 est offerte pour la première année. Un tarif est appliqué pour chaque matériau, seuls la ferraille et le carton restent gratuits. L'accès des particuliers est facturé s'ils utilisent un véhicule assimilé à ceux des professionnels.

520 contrats ont été signés en 2006 et 62 225,68 € ont été recouvrés.

Les gravats des professionnels sont à nouveau acceptés.

• **Le 1er janvier 2006,** la collecte des cartons auprès des professionnels n'est maintenue que dans le centre ville de Lunel afin de garantir la propreté des rues. Les autres professionnels doivent amener leurs cartons à la déchèterie.

• **2ème semestre 2007 :** étude de faisabilité d'un projet de recyclerie sur le territoire : test de 2 mois en collaboration avec Emmaüs sur le gisement potentiel en déchèterie

• **1er juillet 2007 :** mise en place de la filière de collecte des DASRI (Déchets d'Activité de Soins A Risque Infectieux) auprès des patients en auto-médication

• La Communauté de Communes est désignée « Opération exemplaire » parmi 40 autres en France dans le cadre du plan national de soutien au compostage domestique

• Signature d'une convention pour la collecte et le traitement des DEEE avec l'éco-organisme ECO-LOGIC qui prend désormais en charge les coûts de

collecte et de traitement de ce type de déchets dans le cadre du principe de responsabilité du producteur, et nous aide financièrement pour l'organisation de cette collecte

• **En 2008,** étude d'optimisation du service de collecte des déchets en vue de la préparation du nouveau marché de collecte

• Equipement des écoles maternelles et primaires volontaires, d'un lombri-composteur

• La ferraille et les DEEE ne sont plus collectés en déchèterie : un contrat avec la Régie d'emploi et de services permet de réaliser une collecte en porte à porte sur appel des usagers pour récupérer ces matériaux et les diriger dans les filières adaptées, via des bennes disposées aux services techniques

Les nouveautés en 2009 :

• **Janvier 2009 :** partenariat avec la MLI pour une campagne de sensibilisation des administrés du centre ville de Lunel sur le tri, par des jeunes issus de ces quartiers. 4 groupes de 5 jeunes sont intervenus sur 4 périodes de 10 jours.

• **31 mars 2009 :** colloque sur la redevance incitative organisé par « Technicités » avec l'aide de la CCPL à Saint Just

• **Avril 2009 :** convention pour la collecte et le réemploi de vêtements, des colonnes d'apport volontaire sont installées sur le territoire et en déchèteries

• Campagne téléphonique sur les pratiques du compostage auprès des utilisateurs réalisée par l'APIEU entre **décembre 2008 et mai 2009**

• **1er octobre 2009** nouveau marché de collecte des ordures ménagères : mise en œuvre des résultats de l'étude d'optimisation, baisse des fréquences de collecte des bacs jaunes pour les emballages collectés dorénavant en C 0.5 et de la caissette pour le papier collectée en C 0.25

• **Octobre 2009 :** voyage d'étude dans la Communauté d'agglomération de Besançon précurseur en matière de redevance incitative

• **Octobre - Novembre 2009 :** réalisation de 11 réunions publiques pour expliquer les changements de fréquences, la hausse de la TEOM et la réflexion en cours sur l'instauration de la redevance incitative.

Toutes ces actions ont pour objectifs de répondre aux obligations réglementaires :

• interdiction de mettre en décharge sans tri et valorisation préalables (loi du 13 juillet 1992)

• valoriser au minimum 50% des emballages dès juin 2001 (décret du 18 novembre 1996), avec une valorisation matière d'au moins 50% des déchets (circulaire ministérielle du 28 avril 1998)

• respecter le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Hérault

Pour l'année 2009, les filières de collectes et de traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les quantités concernées sont présentées dans l'organigramme en page suivante

ORGANIGRAMME 2009

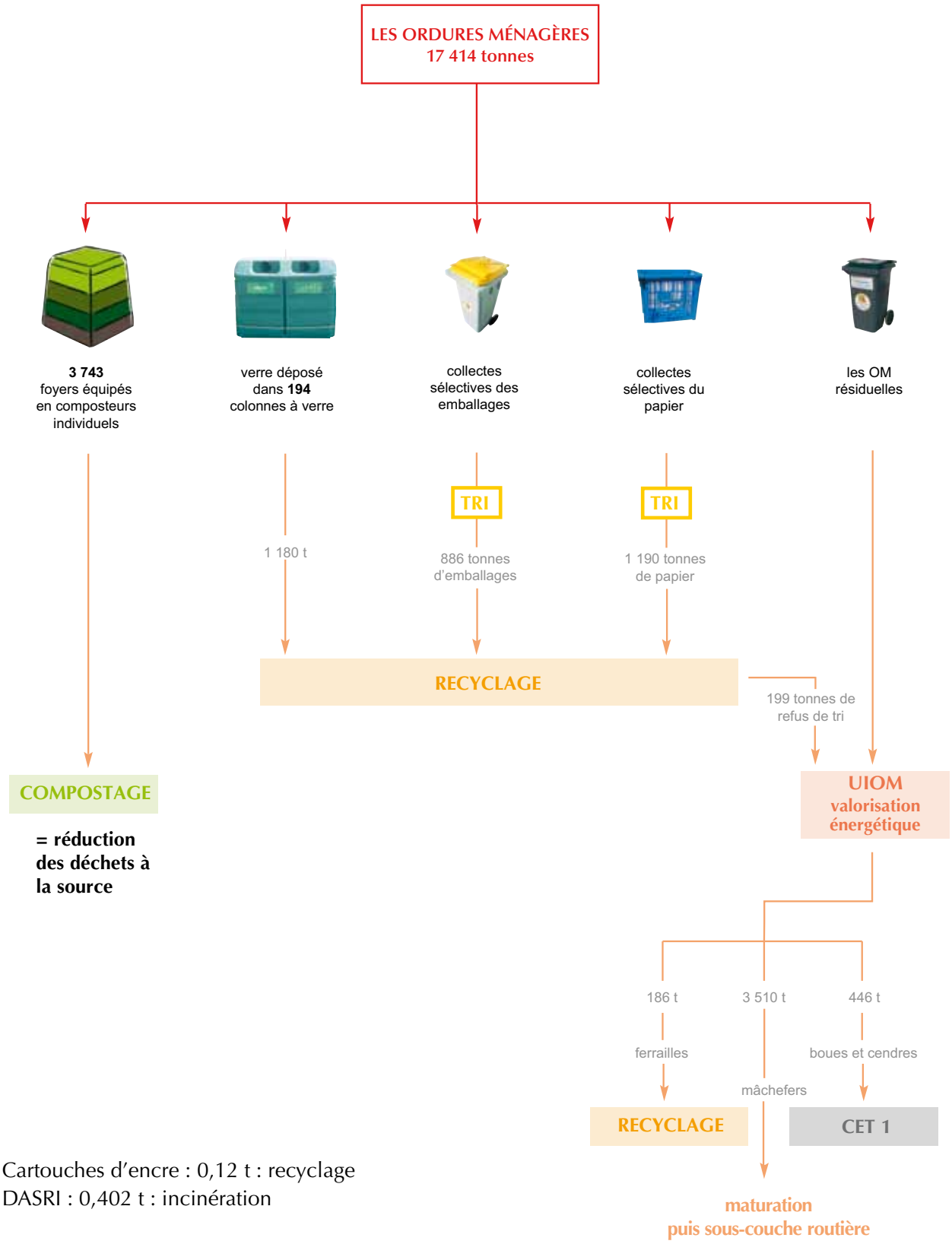

Cartouches d'encre : 0,12 t : recyclage
DASRI : 0,402 t : incinération

LES DÉCHÈTERIES
23 568 tonnes

encombrants — 4715 t — UIOM valorisation énergétique

huile de friture — 0,45 t — CIMENTERIES valorisation énergétique

pneu — 19 t — CIMENTERIES valorisation énergétique

huile de vidange — 18 t — CIMENTERIES valorisation énergétique

ferraille — 377 t — RECYCLAGE

bois — 1394 t — RECYCLAGE

cartons — 593 t — RECYCLAGE

végétaux — site de broyage — 593 t — COMPOSTAGE

DEEE — 150,93 t — TRI

- RECYCLAGE principalement
- INCINÉRATION
- STOCKAGE

déchets inertes — 10 705 t — STOCKAGE

piles et accumulateurs — 2,611 t — batteries — 5,98 t — RECYCLAGE

déchets non recyclables non incinérables — DMS — 27 t — INCINÉRATION

plastique agricole — 0 t — RECYCLAGE

vêtements — 52,95 t — RÉEMPLOI ou RECYCLAGE

I | 3 - Les compétences en matière de déchets

La Communauté de Communes du Pays de Lunel a les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle a transféré sa compétence traitement au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE). Ce dernier gère les contrats avec l'UIOM d'Ocréal à Lunel Viel (34), avec le centre de tri Delta Recyclage à Lansargues (34), avec l'entreprise SMN pour le traitement des déchets non incinérables et non recyclables et avec Eco Emballages pour le contrat programme de durée, qui comprend la garantie de reprise pour les 5 matériaux (verre, cartons, aluminium, fer, plastiques).

Au sein de la CCPL, c'est le service gestion des déchets qui assure la mise en œuvre de ces compétences, en lien avec les services techniques de la Communauté.
Il s'agit de :

- suivre, contrôler et gérer tous les contrats et marchés publics, (voir annexe 1 organigramme des flux financiers et contractuels)
- répondre et prendre en compte les demandes de la population et des mairies
- mettre en œuvre des actions de communication auprès de l'ensemble de la population et notamment des scolaires
- suivre et analyser toutes les données concernant la gestion des déchets ; ce qui permet de rédiger le rapport annuel
- mettre en œuvre de nouvelles filières ou mettre en œuvre toutes les décisions du conseil de Communauté, concernant la collecte et le traitement des déchets.

I | 4 - Les équipements du territoire pour la gestion des déchets ménagers et assimilés

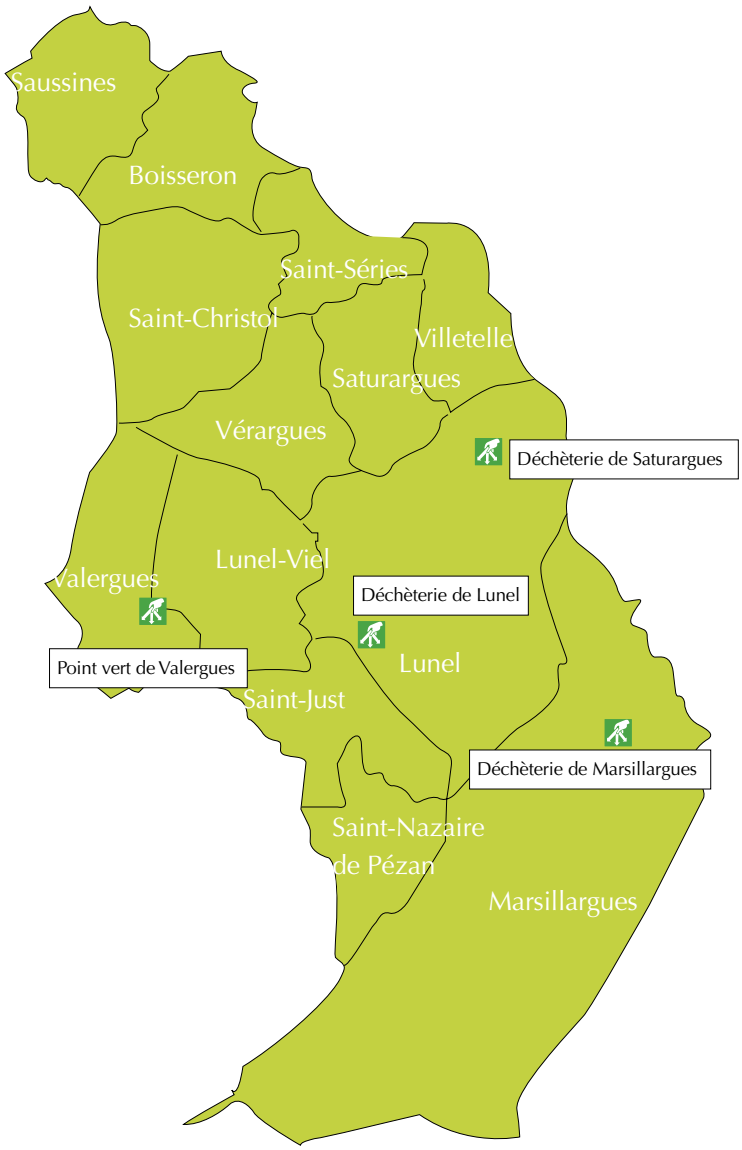

I | 5 - Les résultats

I | 5 | a - Les ordures ménagères

Il s'agit des
- OM résiduelles collectées dans les bacs gris,
- des EMR collectés dans les bacs et sacs jaunes (cartonnettes, flaconnages plastiques, briques alimentaires, boîtes et canettes en aluminium et en acier)
- des papier/journaux/magazines collectés dans les caissettes, bacs ou sacs bleus

Le taux de recyclage des OM baisse de 1.2 % de 2008 à 2009 contrairement à l'année dernière :
- les ordures ménagères baissent de 1 % malgré l'augmentation de la population
- le tri sélectif baisse de 2,6 % de manière assez globale ce qui explique la légère baisse du taux de recyclage par rapport à des OM en baisse. Cette baisse ne représente pas forcément une démobilisation pour le tri puisque les OM n'augmentent pas, elle peut représenter simplement une certaine prise de conscience, notamment pour le papier qui chute de 3,6 %, avec de plus en plus de foyers qui apposent un autocollant STOP-PUB sur leur boîte aux lettres.
- le tonnage du refus est en baisse de 13 % pour la 4ème année consécutive : les efforts liés aux suivis de collecte portent leurs fruits, mais également une communication très importante via le Mémotri lancé lors de la campagne de communication pour le nouveau marché de collecte. L'augmentation des volumes de containers ont été l'occasion de faire le point dans tous les foyers l'ayant demandé sur les pratiques de tri et rectifier leur geste.

C'est la première fois depuis la mise en place des containers jaunes en 2000, qu'autant de foyers auront été visités.

Ordures ménagères contenant les déchets des professionnels ou déchets assimilés exprimées en tonnes										
	2000	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Verre	876,2	993,2	1 095	1 108,1	1 165,2	1 113,5	1 151	1 123,98	1 180	1 175,5
Papier	709,4	587,9	569,6	807,5	1 198,6	1 146,7	1066,2	1 127,3	1 189,85	1 147,04
Cartonette	389,8	458,4	514,1	498,9	346,7	356,5	225,9	401,85	498 ,4	431,1
Brique alimentaire	13,1	11,7	15,4	15,3	10,5	24,6	23,1	47,8	42,6	46,2
Flaconnage plastiques	79,1	119	148,4	199	291	230,8	256,3	237,5	269,2	274
Emballages en acier	21	39,6	71,7	64,7	42,6	48,8	86,5	82,3	70,3	89,8
Emballages en Aluminium	3,7	16,8	4,6	6,8	4,6	3,9	14,7	13,2	5,8	6,8
Refus de tri traités à l'UIOM	119,2	104,9	151,9	195,8	203,8	232,9	247,4	215,3	198,8	172,8
OM résiduelles traitées à l'UIOM	14 911,4	14 661,7	14 800,66	15 089,3	13 997,7	13 851,3	13 926,18	14 039,6	14 211,58	14 071
TOTAL OM	17 122,9	16 993,2	17 371,36	17 985,4	17 260,7	17 009	16 997,28	17 288,83	17 666,53	17 414,24
Taux de recyclage des OM	12,22%	13,10%	13,92%	15,01%	17,72%	17,20 %	16,61 %	17,55 %	18,43 %	18,21 %

recyclage | valorisation énergétique

En 2009, les différentes catégories des OM se répartissent comme suit :

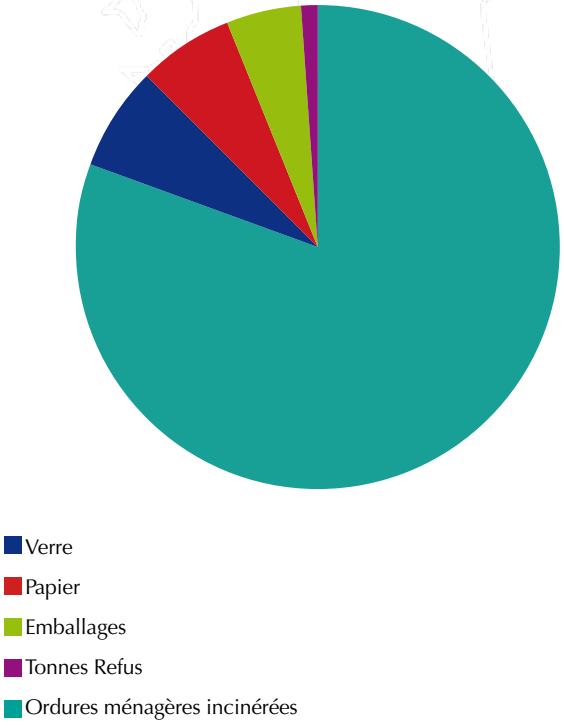

Chaque habitant du Pays de Lunel a recyclé, en 2009 : **68,99 kg d'OM et assimilées,** dont :

- 25,58 kg de verre
- 24,89 kg de papier
- 18,45 kg d'emballages

Globalement, la quantité recyclée par habitant a diminué de 2,62 % par rapport à 2008.

Les données sur le gisement des différents matériaux de recyclage indiquées par Eco-Emballage sont les suivantes :

- 40,5 kg/hab.an pour le verre
- 35 kg/hab.an pour le papier
- 38,8 kg/hab.an pour les emballages.

Ce qui représente 114,3 kg/hab.an, soit 30,2 % des OM. En 2009, nous atteignons donc 60,4 % du gisement.

Si on compare au gisement, il resterait dans les OM résiduelles 45,31 kg de matériaux recyclables.

Ordures ménagères contenant les déchets des professionnels ou déchets assimilés exprimées en Kg/hab.an										
	2000	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Verre	20,89	23,33	25,34	25,27	25,78	24,23	25,04	24,6	25,68	25,58
Papier	16,91	13,81	13,18	18,41	26,52	24,95	23,19	24,67	25,89	24,96
Cartonette	9,29	10,77	11,90	11,38	7,67	7,76	4,91	8,79	10,85	9,38
Brique alimentaire	0,31	0,27	0,36	0,35	0,23	0,54	0,5	1,05	0,93	1,01
Flaconnage plastiques	1,89	2,8	3,43	4,54	6,44	5,02	5,58	5,2	5,86	5,96
Acier	0,5	0,93	1,66	1,48	0,94	1,06	1,88	1,8	1,53	1,95
Aluminium	0,09	0,39	0,11	0,16	0,1	0,08	0,32	0,29	0,13	0,15
Refus de tri traités à l'UIOM	2,84	2,46	3,52	4,46	4,51	5,07	5,38	4,71	4,33	3,76
OM résiduelles traitées à l'UIOM	355,52	344,41	342,53	344,06	309,70	301,40	302,93	307,27	309,24	306,18
TOTAL OM	408,25	399,17	402,02	410,10	381,89	370,11	369,73	378,39	384,42	378,93

recyclage	valorisation énergétique

La loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009 dans son article 46, fixe comme objectifs nationaux :

• **de diminuer de 15 %** les quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération d'ici 2012, au niveau national,

• **de réduire la production d'ordures ménagères et assimilés (OMA) de 7 %** par habitant pendant les 5 prochaines années : pour la CCPL il faudrait donc, sur la base de la production 2009, qu'en 2014, elle soit passée de 378,93 kg/hab.an à 352 kg/hab.an,

• **d'augmenter le recyclage matière et organique : 35 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DAM**), donc déchèteries comprises, doivent être dirigés vers les filières de recyclage matière et organique en 2012 et 45 % en 2015,

• **et en 2012, 75 % des déchets d'emballages doivent être triés.**

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté de Communes devra mettre en place un programme de prévention des déchets, qui dans le même temps que l'instauration de la redevance incitative, permettra aux usagers de mieux trier mais surtout de produire moins de déchets toutes catégories confondues. Le but n'est plus seulement d'augmenter le taux de recyclage des emballages, mais de faire baisser la production totale des ordures ménagères et assimilés, déchets recyclables compris.
En même temps, et à chaque échelle de production, il faut donc travailler sur le gisement afin de limiter le poids des emballages d'une part, la production de papier, mais aussi d'autre part, la toxicité des déchets qui est un autre volet de la prévention des déchets.

	CCPL en 2009	Objectif national
- 7 % Production d'OMA	379 kg/hab.an	352 kg/hab.an en 2014
Recyclage matière et organique des Déchets ménagers assimilés	25,85 %	35 % en 2012, 45 % en 2015
Tri des déchets d'emballages	60,4 %	75 % en 2012

I | 5 | B - Les déchets collectés en déchèteries

Déchets ménagers contenant les déchets des professionnels ou déchets assimilés exprimés en tonnes										
	2000	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Pneu (déchèteries et garrigues)		6,4	95	28,82	10,6	8,62	3,75	0	35,49	18,71
Encombrants	4 985,3	5 681,1	6 005,06	6 362,74	6 242,71	4 631,96	3 302,88	3 594,70	3 737,46	4 715,84
Déchets inertes	4 020	5 220	6 615	8 748	10 476	7 668	8 572,5	9 450,00	10 489,5	10 705,5
Ferraille	756	859,50	980,45	968,21	729,9	534,04	456,3	412,1	309,46	377,08
Cartons	243	350,2	509,96	570,12	640,18	690,26	503,92	558,67	597,36	593,18
Végétaux	2 800	3 799,9	4 882,93	5 240,34	5 194,69	5 225,05	5 328,13	3 643,91	3 832,92	4 897,73
Bois						1 280,21	1 228,35	1 403,38	1 469,1	1 394,06
Déchets non recyclables non incinérables						311,05	1 499,69	1 850,63	1 432,55	658,66
Huile de vidange	21,8	18	21,15	23,50	25,8	26,4	17,91	18,9	19,62	18,27
Plastique agricoles	421	604,2	351,25	591,08	258,98	87,97	0	24,44	0	0
Pile et accumulateurs (1)			1,05	1,2	2,1	2,1	3,09	1,194	2,988	2,611
Batteries			10,06	8,22	15,46	13,12	22,46	7,15	0	5,98
Bidons souillés d'huile de vidange				1,3	2,8	22,2	18,78	24,86	19,87	27,29
DMS					6,44					
DEEE					33,72	69,66	76,56	110,13	147,68	150,93
Huile de friture (2)			0,45	0,9	1,13	0.36	0,68	0,473	0,54	0,45
Déchets d'activité de soins (3)								0,134	0,402	0.564
Cartouche d'encre (4)						0.06	0,07	0,09	0,12	0,1
Total déchèteries	13 247	16 539	19 472	22 544	23 640	20 571	21 035	21 101	22 095	23 567

recyclage	stockage	compostage	valorisation énergétique

(1) Les piles et accumulateurs sont collectés dans les déchèteries, mais aussi dans les mairies et les écoles
(2) L'huile de friture est collectée en fûts durant les fêtes de village de Lunel et Marsillargues
(3) Les déchets d'activité de soins des patients en automédication sont collectés dans les pharmacies du territoire
(4) Les cartouches d'encre sont collectées dans les mairies et bâtiments de la CCPL

Déchets ménagers contenant les déchets des professionnels ou déchets assimilés exprimés en Kg/hab										
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Pneu (déchèteries et garrigues)		0.15	2.20	0.66	0.23	0,19	0,08	0	0,77	0,41
Encombrants	118.86	133.45	138.97	145.08	138.12	100,79	71,85	78,67	81,33	102,62
Déchets inertes	95.85	122.62	153.09	199.47	231.78	166,86	186,47	206,82	228,25	232,95
Ferraille	18.02	20.19	22.69	22.08	16.15	11,62	9,93	9,02	6,73	8,21
Cartons	5.79	8.23	11.80	13.00	14.16	15,02	10,96	12,23	13,00	12,91
Végétaux	66.76	89.26	113.00	119.49	114.93	113,70	115,90	79,75	83,40	106,57
Bois						27,86	26,72	30,71	31,97	30,33
Déchets non recyclables non incinérables						6,77	32,62	40,50	31,17	14,33
Huile de vidange	0.52	0.42	0.49	0.54	0.57	0,57	0,39	0,41	0,43	0,40
Plastique agricoles	10.04	14.19	8.13	13.48	5.73	1,91	0	0,53	0	0
Pile			0.02	0.03	0.05	0,05	0,07	0,03	0,07	0,06
Batteries			0.23	0.19	0.34	0,29	0,49	0,16	0	0,13
Bidons souillés d'huile de vidange				0.03	0.06	0,48	0,41	0,54	0,43	0,59
DMS					0.14					
DEEE					0.75	1,52	1,67	2,41	3,21	3,28
Huile de friture			0.01	0.02	0.02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Déchets d'activité de soins (								0,003	0,009	0,012
Cartouche d'encre						0,001	0,002	0,002	0,003	0,002
Total déchèteries	315.84	388.51	450.63	514.06	523.04	351.96	457,56	461,81	480,79	512,82

recyclage	stockage	compostage	valorisation énergétique

La répartition en poids des déchets collectés en déchèteries est la suivante :

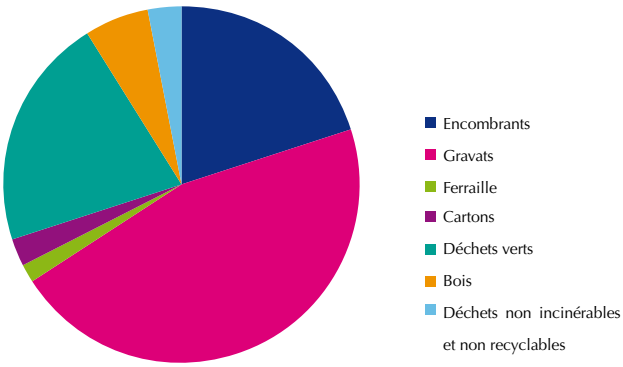

Comparaison entre 2008 et 2009 :

Le tonnage global des déchèteries augmente de 6,66 %

• Ceci s'explique par l'augmentation des déchets les plus lourds et les plus nombreux : + 2 % pour les gravats, + 26 % pour les encombrants, + 27,8 % pour les déchets verts, et une baisse de 54 % pour le CET II, - 5 % pour le bois, - 0,7 % pour le carton; la crise explique peut-être que les déchets typiques au secteur du bâtiment soient en baisse (CET II avec pour grande part du Placoplatre) et une légère augmentation des gravats contrairement aux années précédentes qui marquaient des augmentations régulières de plus de 10 % par an.

• Pour la première année depuis 2000, les tonnages de ferraille ont augmenté en 2009 avec + 21,9 % : la collecte en porte à porte et l'interdiction de dépôt en déchèterie commence à montrer des effets, en plus de ceux d'une sécurité retrouvée en déchèterie pour les gardiens et les usagers.

• La dernière partie du stock important de pneus accumulés depuis plusieurs années, suite à la défaillance du collecteur agrée par ALLIAPUR et la perte de son agrément, a été évacuée en 2009. Les compteurs sont remis à zéro pour 2010 et cette filière ne devrait plus nous coûter et rentrer entièrement dans le cadre d'ALLIAPUR.

• Le tonnage des DEEE augmente de 2,2 % avec un effet également de la mise en place de la collecte en porte à porte.

• La filière pour les DASRI continue à progresser avec + 40 % par rapport à 2008 : c'est une bonne nouvelle pour les agents de collecte et de tri puisque c'est eux qui subissaient directement le fait que ce type de déchets et notamment les piquants se retrouvent dans les containers pour les ordures ménagères.

• Le taux de 512,82 kg/hab.an est en hausse de 6,66 % par rapport à 2008. Il augmente d'ailleurs chaque année depuis 2005. Cette variation est due essentiellement aux déchets de professionnels, ce qui conforte l'idée d'une réflexion sur ce type de déchets.

I | 5 | c - Les résultats globaux

En 2009, 40 981,19 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées par la CCPL, ce qui représente près de 891,75 kg/hab.an, soit une augmentation de 3,1 % par rapport à l'année 2008 (due entièrement aux déchèteries, puisque le taux des OMA a diminué).

Le tableau suivant présente les résultats globaux cités ci-dessus.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
-Total OM + déchèteries en tonnes	30 370	33 532,5	36 843,72	40 529,82	40 901,2	37 580,05	38 032,34	38 389,59	39 761,59	40981,19
Total OM + déchèteries en kg/hab.an	724.1	787.68	852.66	924.16	904.93	817,74	827,29	840,2	865,21	891,75
Quantité de déchets recyclés	3 512,3	4 040,5	4 271,57	4 839,13	4 739,54	5 602,22	5 114,45	5 551,08	5 782,86	5 694,38
% de déchets recyclés	11,57%	12,05%	11,59%	11,94%	11,59%	14,91%	13,45 %	14,46 %	14,54 %	13,9 %
Quantité de déchets compostés	2 800	3 799,9	4 882,93	5 240,34	5 194,69	5 225,05	5 328,13	3 643,91	3 832 ,92	4 897,73
% de déchets compostés	9,22%	11,33%	13,25%	12,93%	12,70%	13,90 %	14,01 %	9,49 %	9,64 %	11,95 %
Taux de valorisation matière en %	20,78	23,38	24,85	24,87	24,29	28,81	27,46	23,95	24,18	25,85
Taux d'enfouissement en %	65,98	61,05	57,2	53,55	50,1	49,96	46,06	46,61	45,83	46,42
Taux d'enfouissement en %	13,24	15,57	17,95	21,58	25,61	21,23	26,48	29,44	29,98	27,73

Le graphe suivant permet de visualiser les quantités des déchets principaux et de leur évolution depuis 1999.

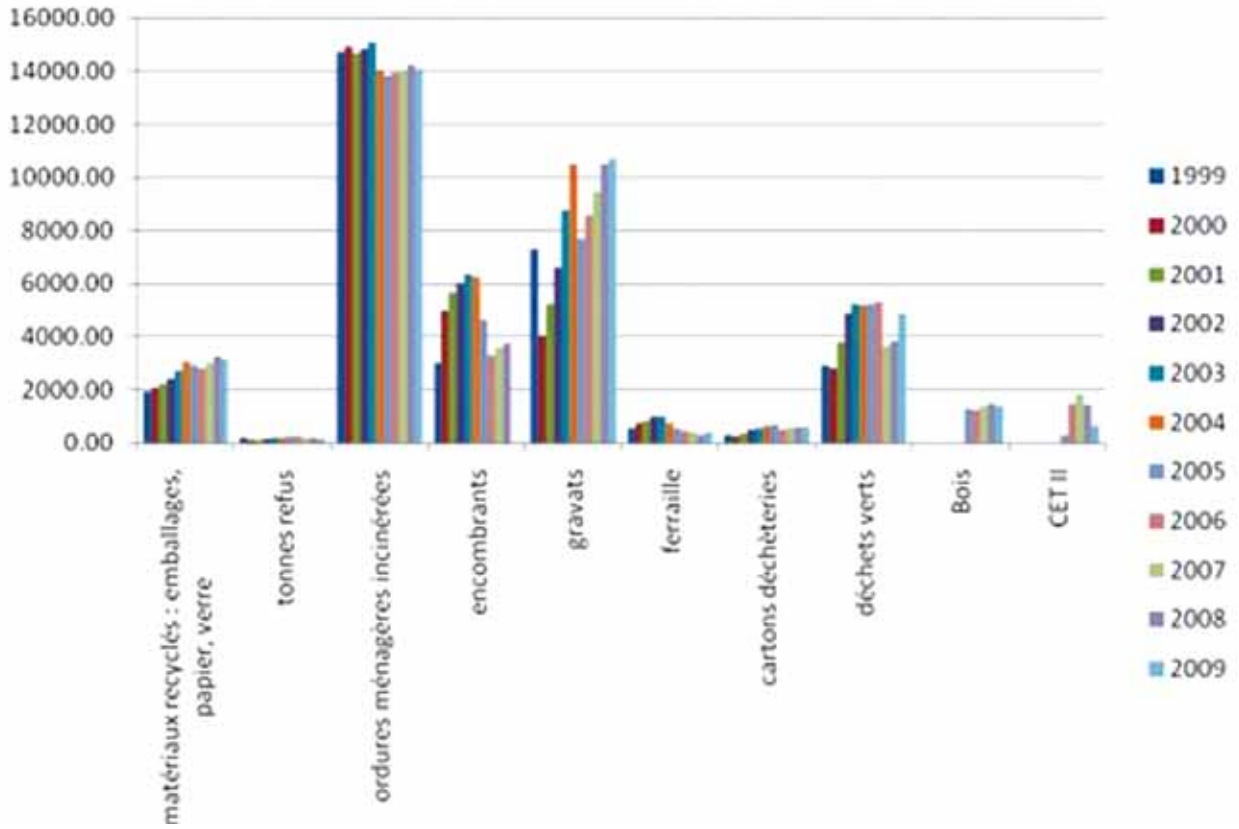

En ce qui concerne la filière compostage individuel, 430 composteurs ont été distribués en 2008. **Au 31 décembre 2009, 3 807 foyers étaient équipés en composteurs, soit 28,77 % des foyers individuels, ce qui concernerait 9 518 personnes.** L'enquête compostage réalisée par l'APIEU a permis de mettre à jour le fichier du parc.

Si les 9 518 personnes mettent en moyenne 65 kg, par an, de déchets organiques dans les composteurs, **ce sont 619 tonnes d'OM résiduelles qui ne sont plus à collecter et à traiter**, et qui en plus ont permis de produire du compost, qui ne sera pas à acheter.

Pour avoir un chiffre vraiment représentatif, il aurait fallu savoir au point zéro de l'équipement quels étaient les foyers qui pratiquaient déjà le compostage en tas et qui ne mettaient donc pas les ordures ménagères dans le circuit de collecte.

L'objectif était d'atteindre un taux d'équipement de 30 % des foyers pavillonnaires fin 2008, ce qui a été quasiment atteint. Le stade suivant est plus difficile, les foyers qui n'ont pas encore été convaincus de s'équiper ont besoin d'autres arguments que ceux présentés jusqu'alors. La mise en place de la Redevance incitative pourra nous aider à développer encore cette filière.

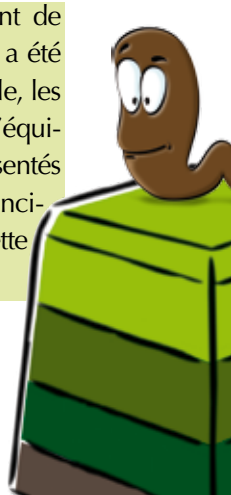

II. Indicateurs techniques

II | 1 - La collecte des déchets ménagers

L'étude d'optimisation du service réalisée en 2008 a permis une réorganisation du service de collecte à l'occasion du nouveau marché de collecte et ce à compter du 1er octobre 2009.

II | 1 | a - L'organisation générale de la collecte des OM résiduelles

La fréquence des collectes des OM est principalement de 2 fois par semaine (C2).
Jusqu'en fin 2004, seuls les centres villes de Lunel et Marsillargues étaient collectés en C6 pour les ordures ménagères, alors que les centres villes de Saint-Just, Saint-Nazaire et Lunel-Viel sont collectés en C3.
En début de l'année 2005, les centres villes de Saint Sériès, Saturargues et Valergues ont été ajoutés aux centres villes bénéficiant d'une collecte en C3.

Au 1er octobre 2009, on retourne à la situation antérieure avec une collecte en C2 partout, sauf en centre ville de Lunel et Marsillargues resté en C6, avec pour Lunel, une partie du centre ville sud qui sort du périmètre pour être en C2.
Les préconisations du cabinet d'étude montraient qu'il était possible de réduire davantage les fréquences de collecte, avec Marsillargues en C2 dans toute la commune et Lunel en C4 pour le nord du centre ville et C6 uniquement pour l'hyper centre. Les élus ont préféré toutefois différer cette préconisation et ont choisi une organisation intermédiaire.

Les collectes sont réalisées dès 4 heures du matin, jusqu'en milieu de matinée pour les plus chargées.

L'organisation de la collecte des OM résiduelles jusqu'au 30 septembre 2009 est détaillée dans le tableau ci-contre :

Communes	L	M	M	J	V	S
Marsillargues	■			■		
Villetelle		■			■	
Saussines		■			■	
Saint-Sériès		■			■	
Boisseron		■			■	
Saturargues		■			■	
Cv Saint-Sériès	■	■			■	
Cv Saturargues	■	■			■	
Vérargues			■			■
Saint-Christol			■			■
Lunel-Viel			■			■
Valergues			■			■
Saint-Just			■			■
Saint-Nazaire de Pézan			■			■
Cv Saint-Just	■		■			■
Cv Saint-Nazaire de Pézan	■		■			■
Cv Lunel-Viel	■		■			■
Cv Valergues	■		■			■
Lunel Nord	■			■		
Lunel Sud		■			■	
Cv Lunel	■	■	■	■	■	■
Cv Marsillargues	■	■	■	■	■	■
Benne supp	■	■	■	■	■	■

Une benne supplémentaire assure la collecte des zones d'activités de Lunel, des écarts, des grands collectifs de Lunel.

L'organisation de la collecte des OM résiduelles à compter du 1er octobre 2009 est détaillée dans le tableau suivant :

Communes	L	M	M	J	V	S
Marsillargues	■			■		
Villetelle		■			■	
Saussines		■			■	
Saint-Sériès		■			■	
Boisseron		■			■	
Saturargues		■			■	
Vérargues			■			■
Saint-Christol			■			■
Lunel-Viel			■			■
Valergues			■			■
Saint-Just			■			■
Saint-Nazaire de Pézan			■			■
Lunel Nord	■			■		
Lunel Sud		■			■	
Cv Lunel	■	■	■	■	■	■
Cv Marsillargues	■	■	■	■	■	■
Bennes supp	■	■	■	■	■	■

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte avec des bacs individuels de 80 litres pour la majorité. Des bacs plus grands sont placés pour les immeubles collectifs, les entreprises, les campings et les écarts (notamment des 660 litres). Des bacs de 35 ou 50 litres équipent les foyers des centres villes de Lunel et Marsillargues, ainsi que certaines rues étroites des centres de villages.

Suite aux difficultés rencontrées avec le prestataire assurant la location maintenance des bacs, il est à ce jour difficile de savoir le litrage réellement en place au 31 décembre 2009.
De la même façon, la différence entre les ordres de service et le travail réellement fait sur le terrain est telle qu'il n'est pas possible non plus, de préciser le nombre des nouvelles dotations et des actions de maintenance pour l'année 2009.

II | 1 | B - L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES SÉLECTIVES *En porte à porte*

- Les Emballages Ménagers Recyclables :

Au 1er octobre 2009, les fréquences de collecte des emballages changent.
En effet, suite à l'étude d'optimisation du service où il s'est avéré que 40 % des foyers sortaient leur bac toutes les 2 semaines ou chaque semaine à moitié vide, il a été décidé de diviser par 2 la fréquence de collecte, soit de C1 à C0,5 tout en permettant aux foyers, en ayant l'utilité, de changer de volume de bac.
Seuls les centres de villages et les centres villes de Lunel et Marsillargues, restent en C1 et sont par contre dotés de sacs translucides jaunes.

Pour les EMR (flaconnages plastique, cartonnettes, briques alimentaires, cannettes aluminium et boîtes de conserve),

la totalité du territoire est équipée soit en bacs à couvercle jaune, soit en sacs jaunes :

- jusqu'au 30 septembre 2009, une majorité de bacs de 80 ou de 90 litres pour les maisons individuelles, remplacés par des bacs de 140 litres à la demande suite à la baisse de fréquence de collecte,
- les bacs de 120 litres nécessaires pour les familles nombreuses sont remplacés à la demande à partir du 1er octobre par des bacs de 180 litres,
- des bacs de 660 litres fermés et operculés pour les écarts, et les immeubles collectifs dans lesquels des sacs de pré-collecte ont été distribués à chaque foyer afin de les inciter à trier,
- des sacs jaunes d'une capacité de 50 litres pour les centres de villages et les centres villes de Marsillargues et de Lunel. Concernant les centres de village, ce changement en revanche, été imposé aux foyers habitant ces zones, afin de limiter les bacs dans les rues. La collecte reste hebdomadaire pour ne pas nécessiter le stockage au-delà d'une semaine.

Les bacs et sacs jaunes ont été achetés par la Communauté de Communes ; la maintenance et les dotations sont assurées par le service gestion des déchets.

Au 31 décembre 2009, 1 624 030 litres de bacs jaunes sont mis à la disposition des usagers pour le tri et la collecte des EMR (soit 18,3 % de plus qu'en 2008, lié essentiellement au changement de fréquence de collecte

- 9 136 bacs de 80 litres
- 2 223 bacs de 90 litres
- 331 bacs de 120 litres
- 2 659 bacs de 140 litres
- 238 bacs 180 litres
- 361 bacs de 660 litres

2 435 foyers sont équipés en sacs jaunes, ou du moins ont été équipés au moins une fois depuis 2004. Les sacs sont délivrés à la demande des usagers au siège de la CCPL. En 2009, il y a eu 1 909 retraits de sacs (jaunes et bleus confondus) pour 886 foyers concernés.

2 916 livraisons à domicile ont été réalisées auprès de 2 165 foyers (essentiellement les villages hors Lunel et Marsillargues).

L'organisation de la collecte des EMR jusqu'au 30 septembre 2009 est détaillée dans le tableau suivant :

Communes	L	M	M	J	V	S
Marsillargues		■				
Villetelle			■			
Saussines			■			
Saint-Sériès			■			
Boisseron			■			
Saturargues			■			
Vérargues				■		
Saint-Christol				■		
Lunel-Viel				■		
Valergues					■	
Saint-Just					■	
Saint-Nazaire de Pézan					■	
Lunel NE		■				
Lunel SE			■			
Lunel SW				■		
Lunel NW					■	
Lunel & Marsillargues		■				
Écarts	Les écarts sont collectés une fois par semaine avec la commune dont ils font partie					

L'organisation de la collecte des EMR, à partir du 1er octobre 2009, est détaillée dans le tableau suivant :

	L	M	M	J	V	
Lunel Nord-Est		*				
Lunel Nord-Ouest					*	
Lunel Sud-Est			*			
Lunel Sud-Ouest				*		
Lunel cv						
Marsillargues		*				
Marsillargues cv						
Saussines			*			
Saussines cv						
Boisseron			*			
Boisseron cv						
Saint-Sériès			*			
Saint-Sériès cv						
Saturargues			*			
Saturargues cv						
Villetelle			*			
Villetelle cv						
Saint-Christol				*		
Saint-Christol cv						
Vérargues				*		
Vérargues cv						
Lunel-Viel				*		
Lunel-Viel cv						
Valergues					*	
Valergues cv						
Saint-Just					*	
Saint-Just cv						
Saint-Nazaire de Pézan					*	
Saint-Nazaire de Pézan cv						

* tous les 15 jours

- Le papier :

Depuis le mois d'octobre 2003, la collecte du papier en porte à porte est en place.

Au 1er octobre 2009, la fréquence de collecte qui était en C0,5 passe en C0,25 , sauf pour les centres villes de Lunel et Marsillargues qui restent en C1.
L'étude d'optimisation a montré que les foyers ne sortaient pour la plupart les caissettes qu'une fois par mois. Les fréquences ont donc été adaptées en permettant aux usagers de doubler leur dotation en caissettes si besoin, mais finalement, très peu de foyers l'ont demandé.

Les maisons individuelles sont donc équipées d'une caissette bleue d'une capacité de 36 ou 42 litres (le modèle du dernier marché de fourniture est en effet de 36 litres).
L'habitat collectif et les écarts sont équipés de bacs à couvercle bleu fermés à clef avec un opercule, d'une capacité de 240 litres ; ils sont collectés soit en C1 soit en C 0,5 selon la vitesse à laquelle ils se remplissent.
Quant aux centres villes de Lunel et de Marsillargues, ils ont été équipés de sacs bleus d'une capacité de 30 litres, collectés en C1.

Au 31 décembre 2009, il y a 14 374 caissettes bleues et 285 bacs bleus de 240 litres en fonctionnement.
3 301 foyers sont équipés en sacs bleus

Ces caissettes, bacs et sacs bleus ont été achetées par la Communauté de Communes et la maintenance est assurée par le service gestion des déchets.

	L	M	M	J	V	S
Marsillargues			*			
Villetelle	*					
Saussines	*					
Saint-Sériès	*					
Boisseron	*					
Saturargues	*					
Vérargues					*	
Saint-Christol					*	
Lunel Viel					*	
Valergues				*		
Saint-Just				*		
Saint-Nazaire de Pézan				*		
Lunel NE					*	
Lunel SE				*		
Lunel S	*					
Lunel N			*			
Lunel & Marsillargues cv						
Écarts	**Les écarts sont collectés une fois par semaine avec la commune dont ils font partie**					

* tous les 15 jours

L'organisation de la collecte du papier à partir du 1er octobre 2009 est détaillée dans le tableau suivant :

	L	M	M	J	V	S
Lunel NE					**	
Lunel NW			**			
Lunel SE				**		
Lunel SW	**					
Lunel cv						
Marsillargues		**				
Marsillargues écarts						
Marsillargues cv						
Saussines	**					
Boisseron	**					
Saint-Sériès	**					
Saturargues	**					
Villetelle	**					
Saint-Christol					**	
Vérargues					**	
Lunel-Viel					**	
Valergues				**		
Saint-Just				**		
Saint-Nazaire de Pézan				**		

** tous les 4 semaines

- Maintenance et gestion des parcs de bacs et sacs jaunes et bleus, et des caissettes bleues

En 2009, le service gestion des déchets, a réalisé 3 798 nouvelles dotations et 2 260 retraits de bacs et 893 actions de maintenance. Cette activité exceptionnelle correspond à la mise en œuvre des nouvelles dispositions sur les fréquences de collecte, soit l'augmentation du volume des bacs jaunes et la mise en place de sacs jaunes dans les centres de villages. 1 909 personnes ont été reçues au siège et alimentées en sacs jaunes et bleus (886 foyers concernés qui ont pu venir à plusieurs reprises)

En apport volontaire

- Le verre

Depuis la généralisation de la collecte en porte à porte du papier et des emballages recyclables, seules restent les colonnes d'apport volontaire pour le verre.
Le taux d'équipement est conforme aux préconisations d'Eco-Emballages afin d'obtenir de bons résultats de collecte. Seuls les centres villes de Lunel et Marsillargues sont sous-équipés pour des raisons techniques en fonction du type de colonnes actuelles.
Le parc de colonnes à verre en place est propriété de la Communauté de Communes.

Au 21/12/09	Nbre de colonnes à verre	Nbre hab/ colonne
Saint-Christol	10	136
Vérargues	6	112
Lunel-Viel	18	196
Saint-Nazaire de Pézan	5	112
Boisseron	6	224
Saussines	4	221
Saint-Sériès	5	167
Saturargues	10	82
Villetelle	3	435
Marsillargues	24	244
Saint-Just	14	191
Valergues	10	196
Lunel	66	367
Déchèteries	7	
Campings	6	
TOTAL	194	237

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Remplacement de colonne brûlée	8	3	-	1	2	1	2	-
Remplacement d'une vieille colonne	2	3	-	-	-	-	-	-
Remplacement d'une colonne cassée	-	5	8	-	5	2	2	2
Retrait de colonne	-	-	-	16	2	1	3	2
Nouvelle colonne installée	-	2	7	1	-	-	9	2

Au 31 décembre 2009, il n'y a plus de colonnes en stock. Un marché d'achat de 15 colonnes enterrées a été passé en 2009. Elles seront installées en 2010.

- Les Déchets d'activité de soins à risque infectieux

La filière des DASRI (Déchets d'activité de soins à risque infectieux) est en place depuis le 1er juillet 2007.
Dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets, le Conseil général de l'Hérault veut encourager les EPCI à mettre cette collecte en place pour les patients en auto-médication. Le but étant d'écarter ce type de déchets des filières classiques d'élimination telle que celle des ordures ménagères.
La Communauté de Communes du Pays de Lunel est donc pilote pour le département.
Il s'agit donc de distribuer des boîtes homologuées pour ces déchets au niveau des pharmacies et organiser la collecte de ces boîtes dans le cadre de la règlementation.
Une convention entre la collectivité et les pharmacies a été rédigée dans le cadre d'un groupe de travail et servira pour tous les EPCI qui souhaiteront s'engager dans cette démarche.

Bilan : 13 pharmacies du territoire sur 14 ont signé la convention,
950 boîtes ont été distribuées., 780 boîtes ont été retournées dans les officines (dont 12 non fournies par la CCPL), pour un poids de 564,2 kg : correspondant à 87 % des objectifs.

En effet, selon les ratios nationaux, la CCPL a 3 % des administrés concernés, soit 1350.
60% d'entre eux se soignent à domicile (810 personnes) et 20 % de ces personnes se piquent 4 fois par jour, soit un potentiel de 162 personnes avec une moyenne de 4 kg/hab.an et un poids potentiel annuel de 648 kg

- Les vêtements :

La Communauté de Communes a signé le 17 novembre 2008 une convention pour la collecte des textiles en colonnes d'apport volontaire.
La société place gratuitement sur les emplacements validés par chaque commune des colonnes de 3 m³ permettant de collecter les articles suivants :

- tous les vêtements et chaussures

• le linge de maison et d'ameublement

Elle se charge ensuite de collecter ces colonnes de manière régulière et de diriger le textile selon sa qualité vers des centres de vêtements d'occasion, ou vers des filières d'utilisation de fibres textiles devenues alors matière première.

Bilan : 16 colonnes sont en place au 31 décembre 2009 et 52,9 tonnes de vêtements ont été collectés, soit 1,15 kg/hab.an

- En déchèteries

La Communauté de Communes est équipée de 3 déchèteries, soit une déchèterie pour 15 230 habitants. Elles sont situées de manière à ce que chaque usager soit à moins de 10 minutes de l'un des 3 sites.

La localisation des 3 déchèteries :
• Saturargues : sur le rond point de l'échangeur A9
• Marsillargues : chemin des prés
• Lunel : chemin du Fesc

Les horaires :
Les 3 déchèteries sont fermées les jours fériés.

• Déchèterie de Lunel, fermée le dimanche
Du 02 mai au 30 septembre :
mardi au samedi 9h00-12h00 et 14h30-18h30
Du 1er octobre au 30 avril :
mardi au samedi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

• Déchèterie de Marsillargues, fermée le jeudi et le dimanche
Du 02 mai au 30 septembre :
lundi au samedi 9h00-12h00 et 14h30-18h30
Du 1er octobre au 30 avril :
lundi au samedi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

• Déchèterie de Saturargues, fermée le dimanche
Toute l'année
Lundi au vendredi 7h30-12h00 et 13h30-17h30
Samedi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Les déchets qui peuvent y être déposés :

Emballages en verre

papier / carton

encombrants

piles et accumulateurs

plastiques agricoles
(uniquement à Marsillargues)

huile de vidange et bidons souillés

déchets inertes

végétaux

bois

déchets non recyclabes et non incinérables tels que le placoplâtre

pneus

DMS

Les déchets qui y sont refusés :
• les OM résiduelles qui ne sont pas du carton, du papier ou du verre d'emballage
• les cadavres d'animaux
• les DIS
• les déchets explosifs, radioactifs ou amiantés
• la ferraille
• les DEEE

Les particuliers peuvent accéder à la déchèterie grâce à une carte d'accès gratuite, remise dans les mairies ou la Communauté de Communes pour Lunel, sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du ou des véhicules concernés.
Des autorisations temporaires sont données à titre exceptionnel lors de prêt de véhicules ou de location. Elles ne sont délivrées que par la Communauté de Communes.
Les dépôts réalisés avec un véhicule de type professionnels (camion plateau, fourgon…) font l'objet d'autorisations spéciales, impliquant une facturation par la suite, selon les tarifs appliqués aux professionnels.
En 2009, 47 autorisations payantes, 67 autorisations gratuites et 375 cartes d'accès en déchèteries uniquement pour la commune de Lunel.

Un «point vert» a été aménagé sur la commune de Valergues, il est ouvert de 8h à 12h les mercredis et samedis. Seuls les déchets verts peuvent y être déposés. Le gardiennage est assuré par un employé communal (les professionnels n'y ont pas accès).

Les habitants de la commune de Saussines doivent se présenter à la déchèterie de Sommières (Communauté de Communes du Pays de Sommières). Une convention a été signée : la Communauté de Communes du Pays de Lunel verse une contribution financière à la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Pour voir l'évolution du nombre annuel de visites des particuliers ce référer au tableau ci-dessous :

La fréquentation des particuliers en déchèterie a augmenté de 4,6%. Les moyennes journalières (hors professionnels) sont de :

- 37 passages par jour pour 1 gardien à Marsillargues
- 188 passages par jour pour 2 gardiens à Lunel
- 136 passages par jour pour 2 gardiens à Saturargues

- Apports des mairies en déchèterie :

Ce volume représente 7,17 % des volumes globaux évacués des déchèteries, soit 8,6 % de plus qu'en 2008.

Communes	Apport en m3
Lunel (ST + Nicollin + Régie)	14 178,25
Lunel-Viel	830
Marsillargues	974
Saint-Just	168,45
Saint Nazaire de Pézan	117,75
Saussines	0
Valergues	168
Vérargues	228
Boisseron	52,5
Saint-Sériès	376
Saint-Christol	424
Villetelle	45,5
TOTAL	7819,45

Nombre de visites	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Marsillargues	18 686	18 564	23 374	18 265	12 636	18 943	17 706	16 041	11 124
Lunel	37 370	35 183	40 436	40 889	44 860	40 231	54 096	52 223	56 964
Saturargues	36 441	41 138	42 993	50 674	39 575	34 556	40 439	36 284	41 223
Total	92 497	94 885	106 803	109 828	97 071	93 730	112 241	104 548	109 311

II | 2 - La collecte des déchets non ménagers (professionnels)

Ces déchets sont collectés :
- lors de la collecte des ordures ménagères résiduelles, des EMR et du papier
- par la Régie d'emploi et de service du Pays de Lunel : ce sont les cartons et cagettes des professionnels du centre ville de Lunel qui sont collectés en porte à porte. Ils rejoignent ensuite les apports en déchèteries, résultats (voir tableau ci-dessous) :

- Lors des fêtes votives :

• Le verre des cafetiers et des bodégas est collecté en porte à porte lors des fêtes.
• Les huiles de fritures des bodégas sont récupérées dans des fûts pendant les fêtes des communes, afin d'être collectées et traitées par une entreprise agréée. Depuis 2008, le service a été proposé à toutes les communes (jusqu'ici seules les communes de Lunel et Marsillargues étaient équipées). Ce sont 450 kg d'huiles de friture qui ont été récupérées en évitant ainsi le rejet dans les eaux usées et leur traitement, soit 16,7 % de moins qu'en 2008. Toutes les communes n'ont pas encore intégré cette collecte dans leurs habitudes : Lunel Viel, Villetelle, Boisseron, Vérargues, Saussines et Valergues se sont organisées pour récupérer les huiles de friture cette année.

- Dans les déchèteries :

Depuis le 1er janvier 2006, l'accès des professionnels en déchèterie est devenu payant.
Les tarifs dépendent du type de matériau déposé et du volume estimé :

Matériau	Apport en m3
Gravats	12€
Encombrants	12€
Bois	10€
Plastiques agricoles	8€
Déchets non incinérables et non recyclables	20€
Végétaux	9€en déchèterie et 5€ au site de broyage
Forfait volume inférieur à 0,5m3	12€

Il est à noter que le tarif des plastiques agricoles est passé de 32 € à 8 € le m3 afin de tenir compte des nouvelles conditions d'évacuation, et ce depuis le 1er mai 2007.
Les professionnels ont du signer un contrat afin de pouvoir accéder aux déchèteries. Celui-ci précise notamment le règlement des déchèteries et le mode de recouvrement des paiements. Chaque professionnel obtient en échange une carte individualisée et numérotée afin que le gardien puisse attribuer chaque dé-

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
cartons collectés en tonnes	180,96	314,20	289,5 2	388,78	313,22	61,6	58,18	71,92	94,54
Tonnes de verre collectées	6,6	15	13,50	13,58	14,06	12,2	12,38	13,2	10,6

pôt à une entreprise. La facturation est déclenchée de façon mensuelle ou dès que le montant de 20 € est atteint, soit postérieurement au dépôt.
La franchise de 5 m3 gratuits accordée en 2006, n'a pas été reconduite.

Bilan :
675 entreprises ont un contrat au 31 décembre 2009 dont 6 administrations, 37 agriculteurs, 198 commerçants, 422 artisans, 3 associations (non caritatives) et 9 salariés rémunérés en chèque emploi service, soit 56 contrats de plus qu'en 2008.
Selon les données retournées par les gardiens permettant de facturer les professionnels, ce sont 6 018,8 m³ qui ont été déposés, soit 5,5 % des volumes entrants en déchèterie.
Il est très difficile pour les gardiens d'estimer les volumes déposés. Une pesée à l'aide d'un pont bascule aurait été plus adaptée, mais l'investissement aurait été très important alors que cette procédure est temporaire et en attente de la mise en place d'une déchèterie dédiée aux professionnels et développée par une entreprise privée.
La mise en place de l'accès payant permet de respecter la loi, mais aussi de favoriser l'initiative privée qui nous permettrait ne plus avoir à gérer les déchets des professionnels.

Le montant titré, correspondant aux mois de décembre 2008 à novembre 2009, est de 64 831,04 € **(soit 9,5 % de plus qu'en 2008).** Le taux d'impayés 2009 a été ramené à 4,51 % (valeur au 11 mai 2010) après avoir pratiqué un certain nombre d'interdictions d'accès et l'intervention de la perception. Le taux d'impayé de 2008 est à la même date de 2,71 % et le taux de 2007 est de 1,77 %.

Les graphes suivants présentent la proportion en volume des apports des professionnels en déchèteries en 2009.

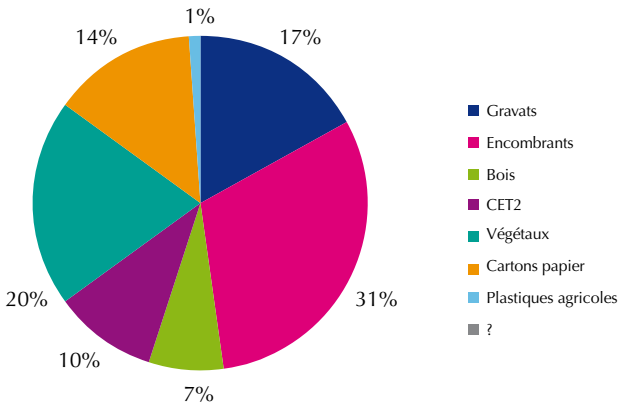

C'est le service déchets qui assure la saisie de tous les bons de dépôt dans le logiciel de facturation, l'émission des factures, ainsi que le recouvrement des paiements par le biais d'une régie de recettes.
1 047 factures ont été émises de décembre 2008 à novembre 2009.

II | 3 - Les tonnages enlevés et leur évolution

II | 3 | a - Collecte en porte à porte

Type	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2008 & 2009
OM résiduelles	14 911	14 662	14 801	15 089	13 998	13 851	13 926	14 039	14 211	14 071	- 0,98 %
EMR *	9	488	808	918,6	1 024	1 038,5	1 028,94	1 085,34	1 181,46	1 170,92	- 0,89 %
papier*	-	-	-	184,62	1 021	1 027,01	1 015,98	1 072,4	1 090,56	1 031,76	- 5,4 %
Total	14 920	15 150	15 609	16 192	16 043	15 917	15 971	16 197	16 483	16 274	- 1,27 %
Soit en kg/hab. an	355,7	355,9	361,3	369,2	355	346,3	347,4	354,5	358,67	354,12	

* refus compris

II | 3 | b - Collecte en apport volontaire

Type	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2008 & 2009
conteneur verre	876	993	1 095	1 108	1 165	1 113,5	1 151	1 123,28	1 180	1 175,5	- 0,38 %
conteneur papier	715	631	608	643,51	54	-	-	-	-	-	-
conteneur emballages	600	219	78	46,18	0	-	-	-	-	-	-
Total	2 191	1 843	1 781	1 798	1 219	1 113,5	1 151	1 123,28	1 180	1 175,5	- 0,38 %
Soit en kg/hab.an	52,2	43,3	41,22	41	27	24,2	25	24,6	25,68	25,58	

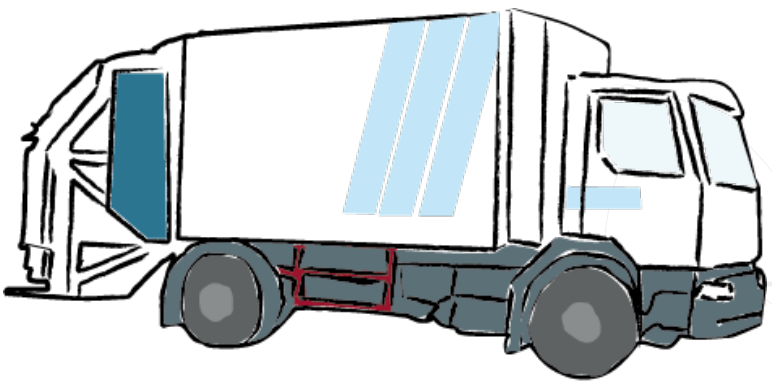

Ci-dessous se trouve le détail de la collecte sélective du verre commune par commune. Les apports des colonnes de déchèteries sont comptabilisés et reportés sur les communes concernées.

Classement 2008		Kg/hab. an 2002	Kg/hab. an 2003	Kg/hab. an 2004	Kg/hab. an 2005	Kg/hab. an 2006	Kg/hab. an 2007	Kg/hab. an 2008	Kg/hab. an 2009
1	Saturargues	37.4	45.48	35.13	35,22	33,16	49,27	52,99	Pas d'info
2	Vérargues	40.51	40.28	38.57	38,36	38,78	41,87	49	Pas d'info
3	Saint-Sériès	39.02	43.14	38.04	36,66	32,78	32,89	41,68	Pas d'info
4	Saint-Christol	38.89	43.9	39.59	36,78	35,40	38,27	41,43	Pas d'info
5	Saint-Nazaire de Pézan	27.83	29.36	27.59	28,25	28,31	32,24	40,27	Pas d'info
6	Boisseron	34.34	39.84	34.3	29,33	34,54	35,54	36,03	Pas d'info
7	Saussines	29.04	36.32	35.31	28,75	31,53	32,16	33,40	Pas d'info
8	Villetelle	35.79	38.47	29.91	32,25	31,53	30,60	31,72	Pas d'info
9	Marsillargues	28.9	33.06	28.64	28,51	26,22	30,45	30,24	Pas d'info
10	Saint-Just	26.38	27.66	29.69	26,96	23,59	32,21	30,22	Pas d'info
11	Valergues	26.9	23.2	26.74	24,4	25,67	26,88	28,21	Pas d'info
12	Lunel-Viel	26.85	24.35	27.98	25,72	28,31	30,27	26,42	Pas d'info
13	Lunel	17.93	18.28	19.1	18,58	19,14	18,50	18,02	Pas d'info

Deux collecteurs se sont succédés en 2009, et des problèmes matériels de pesées embarquées, n'ont pas permis d'avoir l'information du poids collecté par colonne pour une grande partie de l'année.

II | 3 | c - Les déchèteries

Type	Tonnage 2001	Tonnage 2002	Tonnage 2003	Tonnage 2004	Tonnage 2005	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Tonnage 2008/ 2009
encombrants	5 681	6 005	6 363	6 243	4 632	3 303	3 595	3 737	4 715	+ 26,2 %
déchets inertes	5 220	6 615	8 748	10 476	7 668	8 572	9 450	10 489	10 705	+ 2 %
ferraille	860	980	968	730	534	456	412	309	377	+ 21,8 %
cartons	350	510	570	640	690	504	559	597	593	- 0,7 %
végétaux (7)	3 800	4 883	5 240	5 195	5 225	5 328	3 644	3 833	4 897	+ 27,8 %
Bois	10	10	10	10	1 280	1 228	1 403	1 469	1 394	- 5 %
Déchets non recyclables non incinérables	10	10	10	10	311	1 499	1 851	1 433	658	- 54 %
Huile de vidange	18	21	23	26	26	18	19	19,6	18,3	6,6 %
Batteries	8	10,06	8,22	15,46	13,12	22,46	7,15	0	5,98	
Pneus	6,4	95	29	10,60	8,62	3,75	0	35,49	18,7	- 47,3 %
Plastiques agricoles	604	351	591	259	88	0	24,44	0	0	
Piles et accumulateurs		1.05	1,2	2,1	2,1	3,09	1,19	2,988	2,611	- 12,6 %
DEEE				33,7	69,7	76,6	110,13	147,68	150,93	+ 2,2 %
Bidons souillés d'huile de vidage			1,3	2,8	22,2	18,78	24,86	19,87	27,29	+ 37,3 %
DMS				6,4						
TOTAL	16 539	19 472	22 544	23 640	20 571	21 035	21 101	22 095	23 567	+ 6,66 %
soit en kg/ hab.an	388,5	450,6	514	523	448	458	462	481	513	

(7) Végétaux de la CCPL uniquement

Le nombre de bennes de déchèteries évacuées pour l'année 2009 pour certains matériaux est présenté dans le tableau suivant :

	Nbre ou rotations	Volume des bennes
Cartons	350	30m3
Encombrants	1235	30m3
Ferrailles	120	30m3
Déchets inertes recyclable	790	10m3
Déchets inertes non recyclable	5	10m3
Végétaux	1089	30m3
Point vert de Valergues	120	20m3
Verre	3	10m3
Bois	369	30m3
CET II	125	30m3
	4 206	

Le nombre de rotations de bennes a baissé de 10,9 % par rapport à l'année précédente.
L'acquisition d'un compacteur de bennes de déchèteries en fonction dès le début de l'année explique cette diminution. La CCPL espérait pouvoir baisser le nombre de rotation de 30 %, mais seule la déchèterie de Lunel est équipée.
Si on compare uniquement les rotations de la déchèterie de Lunel entre 2009 et 2008 : il y a une baisse de 51,8 % en nombre de rotation. Mais la part du nombre de rotations de la déchèterie de Saturargues étant de 49 % en 2008 sur la totalité des rotations, le résultat de l'action du packmat placé sur Lunel n'est pas optimal.

Il est à noter que le point vert de Valergues a encore cette année, une hausse de 18 % du nombre de rotation de bennes de déchets verts : ce chiffre s'explique assurément par une fréquentation de professionnels non autorisés, qui profite du non gardiennage du site pour vider leur chargement gratuitement. Pour rappel, en 2008 il y avait déjà eu une augmentation de 385 % par rapport à 2007.
Ce problème va devoir être étudié car on ne peut continuer à tolérer qu'un certain nombre de professionnels ait l'accès gratuit alors que d'autres payent.

II | 4 - Le traitement des déchets ménagers et assimilés

II | 4 | a - Les filières de traitement (au 31 décembre 2009)

Selon les matériaux, plusieurs filières se succèdent.

	premières filières		deuxièmes filières
Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Mode de traitement	
OM résiduelles et encombrants	UIOM Ocréal 34400 Lunel Viel contrat avec le SMEPE	-incinération avec production d'électricité -les encombrants sont broyés avant d'être incinérés	-ferrailles : recyclage – SOLAC à Fos S/ Mer (13) -mâchefers : maturation – plateforme de Vedène (84) puis utilisation en sous couche routière -cendres et boues : stockage en CET I à Bellegarde (30)
EMR	Centre de tri de Delta Recyclage 34130 Lansargues	tri et mise en balles	-refus de tri : traitement UIOM Ocréal -les sites de recyclage des matériaux soutenus par Eco Emballages dans le cadre de la reprise garantie : • plastiques €PAPREC (44 700 Orvault) • cartons €COVED (95 815 Argenteuil) • briques €COVED (95 815 Argenteuil) • aluminium €COVED (95 815 Argenteuil) • acier €COVED (95 815 Argenteuil)
Papier/ journaux/ magazines	Centre de tri de Delta Recyclage 34130 Lansargues	tri	-recyclage : papeteries Etienne (13000 Arles)
Verre	Verrerie du Languedoc 30310 Vergèze	tri et recyclage	
Déchets	LRM	stockage	
Inertes	34403 Lunel		
Ferraille	GDE 30 620 Aubord	Regroupement et broyage	-recyclage en aciéries : Fonderies françaises (ASCO) ou fonderies espagnoles (FRAGNOR / CELSA)
Cartons (décheteries)	Centre de tri Delta Recyclage 34130 Lansargues	tri	-recyclage : soit filière Eco Emballages (COVED Argenteuil), soit filière professionnelles (autres papeteries)
Végétaux	Site de broyage Services techniques de la Communauté de Communes 34590 Marsillargues	broyage	-le broyat a été évacué par différents prestataires et plusieurs sites, avec cependant le même traitement : le compostage

Plastiques agricoles	SOPAVE 12110 Viviez	Recyclage	
Batteries	GDE 30 620 Aubord	collecte et regroupement	-transfert sur le site de la Société de traitement chimique des métaux de Bazoches les Gallerandes (45) pour subir traitement adéquat : broyage, puis neutralisation des acides et séparation des différents composants pour être recyclés à 90%
Piles et accumulateurs	ACOOR Environnement 33610 Cestas	collecte et regroupement	- transfert sur un centre de tri, puis selon leur nature, les piles et accumulateurs rejoignent différents sites pour que les métaux qu'ils contiennent soient recyclés contrat avec COREPILE 75016 Paris
Pneus	filière ALIAPUR, dont le collecteur est SMN Montpellier	collecte et regroupement	-incinération en cimenteries en tant que combustible
Cartouche d'encre	PRO-XL 34 055 Montpellier	collecte et regroupement	-la société INNOTEC revalorise les cartouches d'encre usagées en les remettant en état (en changeant les pièces d'usure) et en refaisant des produits équivalents aux produits neufs.
Huile de Vidange	CHIMIREC SOCODELI 30 300 Beaucaire	collecte et regroupement	-huile de vidange : incinération en cimenterie en tant que combustible
Bois	Sud Broyage 30 900 Nîmes	Tri et broyage	-transfert en Italie pour recyclage en panneaux de particules
Déchets non recyclables non incinérables	SMN Montpellier Sous-Traitant Sud Broyage Recyclage	Regroupement	-enfouissement en CET II :
DEEE	Filière ECOLOGIC dont le collecteur est Varray Parisi	tri, démantèlement, broyage	-une fois séparés, les différents matériaux (cartes électroniques, métaux ferreux et non ferreux, plastiques…) sont dirigés vers des filières de recyclage ou de traitement adéquat
DMS	CHIMIREC SOCODELI 30 300 Beaucaire	collecte et regroupement	-selon la nature, les différents déchets sont orientés vers différentes filières (recyclage, incinération avec récupération d'énergie, neutralisation, prétraitement)
DASRI	CODEM 34 000 Montpellier	collecte et regroupement	Incinération dans un incinérateur agréé (Nîmes) pour ce type de déchets
Vêtements	PHILTEX AND RECYCLING	collecte et regroupement	-selon sa qualité, le textile est repris dans des centres de vêtements d'occasion ou dans des filières d'utilisation des fibres textiles devenues alors matière première

II | 4 | b - Lesite de broyage de la CCPL

Le site de broyage des végétaux de la CCPL se situe sur le site des services techniques de la Communauté, route du Pont de Lunel, à Marsillargues.
Ce site est géré en régie directe avec du personnel de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes du Pays de Lunel possède un broyeur en fonctionnement.
Les caractéristiques du broyeur le plus récent sont les suivantes :
- broyeur de la marque Willibald de chez Hantsh
- type MZA 2500
- 270 CV
- année 2001.

II | 4 | c - La décharge brute de Marsillargues

Le suivi du site s'est mis en place selon l'Arrêté Préfectoral complémentaire n°99-I-1729, du 29 juin 1999.
Un rapport pour l'année 2009 a été réalisé et approuvé également au conseil de Communauté du 25 juin 2010.
Pour toute information, se reporter à ce rapport.

II | 4 | d - Les composteurs individuels

L'opération compostage individuel a commencé en juin 1999, elle s'est poursuivie depuis.

Au 31 décembre 2009, le bilan est le suivant :

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total	% foyers pavill. équipés
Boisseron	38	15	40	8	4	6	9	7	66	16	5	214 (27)	41.31
Lunel	408	191	259	70	70	30	106	90	369	135	18	1746 (150)	30.25
Lunel-Viel	61	37	45	15	5	2	19	20	53	25	5	287 (22)	21.31
Marsillargues	89	38	80	14	6	12	20	20	59	26	4	368 (23)	23.12
Saturargues	29	5	27	2	4	1	5	8	13	3	-2	95 (10)	30.84
Saussines	29	11	36	1	3	2	4	3	20	8	0	117 (11)	35.35
St-Christol	42	16	30	14	6	2	7	7	29	17	0	170 (25)	34.00
St-Just	48	23	53	16	5	2	15	11	27	24	3	227 (15)	23.72
St-Nazaire	19	5	9	6	2	4	0	1	8	6	-6	54(7)	25.59
St-Sériès	24	8	34	0	-1	0	11	10	22	5	0	113 (21)	36.81
Valergues	51	9	28	11	1	3	13	13	44	11	14	198 (29)	27.73
Vérargues	14	8	18	2	1	0	5	3	3	1	23	78 (10)	42.39
Villetelle	37	15	28	3	1	8	7	8	22	11	2	142 (18)	28.34
Total	889	381	687	162	107	72	221	201	735	288	66	3807 (368)	28.77

Au 31 décembre 2009 : 3 807 foyers sont équipés sur le territoire de la Communauté de Communes, concernant une population estimée à 9 518 personnes. (368) nombre de composteurs donnés depuis 1999 à des foyers qui en avait déjà un.

L'objectif 2008 d'atteindre 30% des foyers pavillonnaires équipés en fin d'année est atteint.
En 2009, 7 communes dépassent les 30 % et 6 communes sont entre 20 et 30 %.

I | 5 - Les actions de communication

OPERATION	**PERIODE**	**OBSERVATION**
COMPOSTAGE INDIVIDUEL		
4 reunions de remise		6 mars, 12 juin, 10 juillet et le 9 octobre
Fiche conseil compostage		Réédition des fiches conseil. Le Kit conseil est remis à tout nouveau détenteur de composteur et complété au fur et à mesure de l'envoi de nouvelles fiches
Campagne téléphonique sur le suivi de l'opération compostage		La Communauté de Communes du Pays de Lunel s'est associé à l'APIEU (atelier permanent d'initiation à l'environnement urbain) pour réaliser une enquête téléphonique de satisfaction. Des étudiants spécialisés dans l'environnement ont donc appelé tous les détenteurs d'un composteur de la Communauté de Communes. Cette enquête a été l'occasion de faire le point sur les pratiques de compostage et de poser des questions sur d'éventuels problèmes. Cette enquête a permis également à la Communauté de Communes du Pays de Lunel de répondre aux attentes des usagers et d'améliorer les futures campagnes de compostage. 150 utilisateurs ont souhaité la visite d'un technicien afin de faire un point sur leurs pratiques de compostage.
ANIMATIONS SCOLAIRES	toute l'année	Le programme d'éducation à l'environnement 2008/2009 a permis à 1 120 enfants et 45 classes d'être sensibilisé aux thématiques environnementales. Au total, ce sont ainsi 110 demi-journées qui on été animées par l'APIEU et Papier Patouille et sélectionnés après le lancement d'un marché à procédure adaptée.
SENSIBILISATION AU TRI		
Campagne changement de collecte	octobre	A l'occasion du nouveau marché de collecte un mailing contenant (un dépliant expliquant le changement des fréquences de collecte, le calendrier de collecte qui rappelle les dates de collecte des différents bacs dont disposent les habitants pour trier, un Mémotri ainsi que les autocollants pour le bac gris et le bac jaune) a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

OPERATION	**PERIODE**	**OBSERVATION**
Réalisation d'un court métrage		20 jeunes âgés de 18 à 25 ans ont été retenus pour arpenter les rues du centre ville de Lunel et de Marsillargues. La mission demandée aux jeunes Ambassadeur du tri était de sensibiliser les habitants aux gestes de tri. A cette occasion un court métrage a été réalisé pour expliquer le travail effectué par les jeunes.
DASRI		
Autocollant		Autocollant annonçant les dates de collecte
DECHETERIES		
Cartes déchèteries particuliers	juillet	
Carnet DIB	avril	Dépôt des professionnels
Bordereau suivi des bennes	avril	Réédition des bordereaux de suivi des bennes
NUMÉRO VERT	toute l'année	6261 appels directement traités par le service déchets : **197 % de plus qu'en 2008**

Des réunions publiques ont été réalisées en octobre et novembre 2009 par le Président et le Vice-Président délégué à la gestion des déchets, appuyé par le service gestion des déchets :

- 1 réunion sur le rendu de l'enquête compostage où tous les détenteurs de composteurs ont été invités
- 11 réunions dans les communes pour le nouveau marché de collecte et les nouvelles fréquences de collecte.

Un calendrier
à conserver pour ne jamais rater la date de passage du camion de collecte

Un Mémotri
ludique et pédagogique pour ne plus se poser de questions

Les autocollants
à coller sur vos conteneurs avec la pastille «jour»

III | 1 - MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET DES RECETTES DU SERVICE, COMPARAISON 2008/2009

III | 1 | A - LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN €TTC

Ci-dessous les dépenses de fonctionnement

collecte OM résiduelles	marché de collecte	1 183 364,88		lavages des bacs gris de 660 litres	11 094,36	
	marché de location maitenance des bacs	96 882,53		charges de personnel	29 923,54	
	fonctionnement	21 813,99				sous total om résiduelles **2 954 259,14**
traitement OM résiduelles	traitement UIOM	1 494 725,26		participation SMEPE OM	86 454,58	

décharge ou CET II						sous total om décharge **13 103,98**

collecte/tri des EMR et du papier	marché de collecte en porte à porte des EMR et du papier	936 146,64		lavages des bacs jaunes de 660 litres	2 027,71	
	tri des EMR et du papier	314 142,06		versement à la ligue contre le cancer	4 098,87	
	collecte verre en apport volontaire	44 743,46		fonctionnement	4 383,52	
	Achat caissettes + boîtes DASRI + codes barres	9 154,27		Refus de tri	22 206,73	sous total collectes sélectives **1 338 725,84**
	Collecte traitement DASRI	1 822,57				

compostage	marché d'évacuation et de compostage du broyat	76 994,10		fonctionnement	3 330,16	
	entretien matériel	32 800,98		Convention CIVAM	1 800	sous total compostage **183 517,46**
	personnel	53 830,80		Achat composteurs + lombri	14 761,42	
déchèteries	marché de rotations des bennes	265 260,71		UIOM encombrants	502 608,93	
	marché de tri des cartons	27 510,40		Marché de traitement des déchets non recyclables et non incinérables	97 477,30	
	marchés de collecte et de traitement des DMS	14 777,84		fonctionnement	15 164,66	
	marché de collecte en porte à porte de la ferraille, des DEEE et des cartons	240 612,59		convention pour l'accès des habitants de Saussines à la déchèterie de la CCPS	9 468,21	
	marchés de traitement des déchets inertes	58 424,93		personnel déchèteries	215 354,83	
	marché de traitement du bois	89 069,24		participation SMEPE encombrants	28 974,91	sous total déchèteries **1 564 704,55**
déchets des professionnels	fonctionnement	1450,89		collecte huile de friture	- 184,19	sous total déchets professionnels **1 226,70**
communication				prestations	114 503,02	
fonctionnement du service environnement gestion des déchets	fonctionnement	29 648,80		personnel	208 918,04	sous total fonctionnement service **238 566,84**

total dépenses de fonctionnement	**6 378 647,53**

Ci-dessous les recettes de fonctionnement :

	recettes de fonctionnement		sous-total
collecte OM résiduelles	pénalités appliquées au prestataire de service	195 249	**195 249**
décharge ou CET II			**23 226,69**
collecte/tri des EMR et du papier	subvention Eco Emballages tonnes triées et valorisées	358 875,82	
	Subvention Eco Folio papier	35 224,73	
	Subvention Eco Emballages étude des coûts du service	20 661	
	recette verre	28 954,86	
	recette acier	7 493,46	
	recette cartonnettes	15 260,56	
	recette aluminium	- 780	
	recette briques	316,7	
	recette papier	7 634,20	
	recette flaconnages plastiques	41 510,66	
	subvention Conseil Général	3 754	
	pénalités prestataire	0	**518 905,99**
compostage	Assurance	1300,54	
	Subvention Conseil Général	7 228	**8 528,54**
déchèteries	Reprise bennes de déchèteries	3 050	
	recette ferraille	38 597,17	
	Recette batteries	812,50	
	Recette DEEE	2 354,88	
	Remboursement rémunération	6 801,94	**51 616,49**
déchets des professionnels	participation mairie de Lunel collecte cartons 2007 et 2008	84 500	
	Non valeur	79,31	
	Accès payant des pros en déchèterie	64 831,04	**149 410,35**

communication	subvention Conseil Général	15 640,61	
	Subvention Eco Emballages	15 328,28	**30 968,89**

fonctionnement du service environnement gestion des déchets	Remboursement CPAM	7 507,01	
	subvention Eco Emballages	20 000	
	Subvention état CAE	7 519,06	**35 026,07**

total recettes de fonctionnement	**1 012 932,02**

Récapitulatif dépenses et recettes de fonctionnement :

	dépenses	recettes	solde fonctionnement
collecte OM résiduelles	2 924 259,14	195 249	2 729 010,14
décharge	13 103,98	23 226,69	- 10 122,71
collecte sélectives EMR et papier	1 338 725,84	518 905,99	819 819,85
compostage	183 517,46	8 528,54	174 988,92
déchèteries	1 564 704,55	51 616,49	1 513 088,06
déchets des professionnels	1 266,7	149 410,35	- 148 143,65
communication	114 503,02	30 968,89	83 534,13
fonctionnement du service	238 566,84	35 026,07	203 540,77
sous total	**6 378 647,53**	**1 012 932,02**	**5 365 715,51**
amortissement 2009	209 800,62		
Total	**6 588 448,15**		

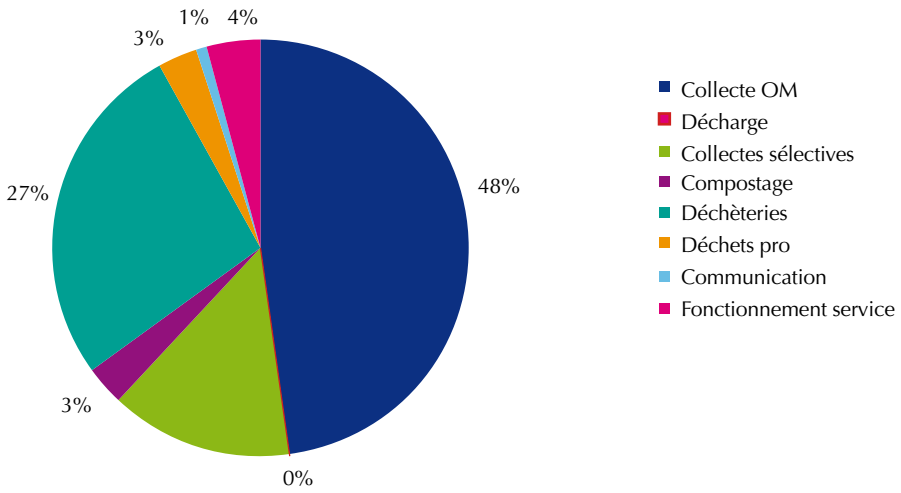

Analyse des dépenses et recettes de fonctionnement :

- les coûts à la tonne recettes comprises sont les suivants :

- 193,95 € TTC pour une tonne d'OM résiduelles
- 242,68 € TTC pour une tonne prise en charge par les collectes sélectives en porte à porte ou en apport volontaire
- 64,20 € TTC pour une tonne prise en charge dans les déchèteries
- 160,77 € TTC pour une tonne de déchets ménagers et assimilés (amortissement compris)

- la communication représente 2,04 € TTC par tonne de déchets
- le coût du fonctionnement du service représente 4,97 € TTC par tonne de déchets.

Le coût de 242,68 €TTC/tonne (recettes comprises et sans les amortissements) pour les collectes sélectives est une moyenne. Lorsqu'on regarde matériau par matériau, il y a de grandes disparités :

- papier : 241 € TTC/tonne
- verre : 13,28 € TTC/tonne
- EMR : 460,73 € TTC/tonne

Il en est de même pour les déchèteries, le coût de 64,20 € TTC/tonne est un prix moyen, comme le montrent les prix suivants, qui comprennent la rotation de benne et le traitement :

- encombrants : 132,96 € TTC/tonne
- ferraille : 244,16 € TTC/tonne
(passage à une collecte en porte à porte)
- déchets inertes : 20 € TTC/tonne
- cartons : 93,47 € TTC/tonne
- bois : 90,45 € TTC/tonne.
- CET II : 169,82 € TTC/tonne.
-€Végétaux : 59,52 € TTC/tonne

III | 1 | B - Les dépenses et recettes d'investissement en € TTC

Ci-dessous les dépenses d'investissement :

	marchés	en €	hors marchés	en €
collecte sélective	Bacs 180, 140, 660, 240 litres	84 062,73		
déchèteries	Bennes de déchèteries	23 501,40		
compostage			remboursement composteurs	8
fonctionnement service déchets			2 véhicules utilitaires	30 100

Total dépenses d'investissement 2009	137 672,13

Ci-dessous les recettes d'investissement :

FCTVA	23 961,73
Total recettes d'investissement	23 961,73

Les dépenses de fonctionnement

année 2000			
tonnes	30 370		
hab.	41 942		
dépenses de fonctionnment	4 047 559,71		
recettes de fonctionnment	289 256,24	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	3 758 303,47	123,75	89,61

TEOM	1 414 726,89
%TEOM du coût net de fonctionnement	38%

année 2001			
tonnes	33 532		
hab.	42 571		
dépenses de fonctionnment	4 550 570,76		
recettes de fonctionnment	472 824,64	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	4 077 746,12	121,61	95,79

TEOM	1 463 510,57
%TEOM du coût net de fonctionnement	36%

année 2002			
tonnes	36 843		
hab.	43 208		
dépenses de fonctionnment	5 016 541,01		
recettes de fonctionnment	595 257,64	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	4 421 283,37	123,75	89,61

TEOM	1 509 245,00
%TEOM du coût net de fonctionnement	34%

année 2003			
tonnes	40 529		
hab.	43 856		
dépenses de fonctionnment	5 254 462,65		
recettes de fonctionnment	1 051 817,92	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	4202 644,73	123,75	89,61

TEOM	1 633 000,00
%TEOM du coût net de fonctionnement	39%

année 2004			
tonnes	40 901		
hab.	45 198		
dépenses de fonctionnment	5 478 007,64		
recettes de fonctionnement	785 141,55	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	4 692 866,09	114,74	103,8
TEOM + RS	2 213 291,29		
%TEOM + RS	47,1%		

année 2005			
tonnes	37 580		
hab.	45 956		
dépenses de fonctionnment	5 640 832,61		
recettes de fonctionnement	765 577,24	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	4 875 255,37	129,73	106,1
TEOM + RS	2 480 528,21		
%TEOM + RS	50,8%		

année 2006			
tonnes	38 032		
hab.	45 972		
dépenses de fonctionnement	5 497 978,73		
recettes de fonctionnement	778 727,45	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	4 719 251,28	124,09	102,6
TEOM + RS	2 861 877,36		
%TEOM + RS	60,6%		

année 2007			
tonnes	38 389,59		
hab.	45 691		
dépenses de fonctionnement	6 314 186,54		
recettes de fonctionnement	991 317,32	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	5 322 869,22	138,65	116,5
TEOM + RS	2 944 755,83		
%TEOM + RS	55,3%		

année 2008			
tonnes	39 761,59		
hab.	45 956		
dépenses de fonctionnement	6 442 167,25		
recettes de fonctionnement	820 441,33	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	5 621 725,92	141,38	122,33
TEOM + RS	3 030 239,46		
%TEOM + RS	53,9%		

année 2009			
tonnes	40 981,19		
hab.	45 956		
dépenses de fonctionnement	6 588 448,15		
recettes de fonctionnement	1 012 932,02	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	5 575 516,13	136,05	121,32
TEOM + RS	3 859 578,73		
%TEOM + RS	69,2%		

- Les dépenses d'investissement

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
dépenses d'investissement	41 990 ,35	854 372,97	1 597 730,78	287 659,75	471 135,18	356 425,45	7 079,76	17 522,58	214 284,38	137 672,13
recettes d'investissement	137 680,58	202 658,05	731 769,7	510 556,25	74 595,04	112 256,82	15 078,25	30 284,99	12 352,76	23 961,73
coût net d'investissement	-95 690,23	651 714,92	865 961,08	-222 896,5	396 540,14	244 168,63	-7 998,49	-12 762,41	201 931,62	113 710,40

- Comparaison coûts 2008-2009

- Fonctionnement

Les coûts nets de fonctionnement ont diminué de 0,82 % en 2009 par rapport à 2008.

Les dépenses ont augmenté de 2,2 % et les recettes ont également augmenté de 23,4 % :

- Dépenses : les dépenses ont varié assez faiblement à la hausse avec une baisse du poste concernant les ordures ménagères résiduelles (avenant centre ville de Lunel en moins à compter du 1er mai 2009, nouveau marché de collecte plus favorable en octobre 2009, malgré la hausse de l'incinération de 7,4 %), mais avec une hausse importante du poste déchèteries avec + 9 %, ce qui comble les économies faites avec les OM.
- Recettes : en 2009, des pénalités ont été appliquées dans le cadre du marché de location maintenance (195 000 €) ce qui gonfle artificiellement le montant total des recettes.

Le coût à la tonne est encore à un niveau correct et même en-dessous de la médiane selon l'étude publiée par l'ADEME en 2009 sur des données de l'année 2006 (il faut donc s'appuyer sur les coûts techniques sans les recettes pour faire une bonne analyse)

- en 2009, coût net de fonctionnement à 136 €/tonne, alors qu'il se situe en général entre 105 et 189 €/tonne (source Ademe 2009 : pour 80 % des collectivités)
- en 2009, coût technique de fonctionnement (sans les recettes) à 161 €/tonne, alors qu'il se situe en général entre 142 et 219 €/tonne (source Ademe 2009 : pour 80 % des collectivités).

Le coût à l'habitant s'est stabilisé en 2009 ; il est toujours très élevé par rapport aux chiffres les plus hauts constatés dans 80 % des autres collectivités :

- en 2009, coût net de fonctionnement à 121 €/habitant,

alors qu'il se situe en général entre 58 et 114 €/ habitant (source Ademe 2009 : pour 80 % des collectivités)

- coût technique de fonctionnement (sans les recettes) à 143 €/habitant, alors qu'il se situe en général entre 67 et 136 €/habitant (source Ademe 2009 : pour 80 % des collectivités).

Ceci s'explique par la présence des déchets des professionnels dans les collectes en porte à porte mais aussi en déchèterie. Le coût à l'habitant est donc en réalité plus bas.

- Investissement

Les dépenses d'investissement en 2009 sont moins importantes qu'en 2008. Elles sont essentiellement dues à la préparation du nouveau marché de collecte, avec l'achat de bacs d'un volume supérieur et de 2 véhicules utilitaires, puisque le service déchets sur le terrain a été renforcé avec le recrutement de 6 agents supplémentaires en fin d'année

III | 1 | D - Les modalités de financement

Il y a 3 sources de financement, la TEOM et la Redevance Spéciale, et le budget général de la Communauté de Communes.

Le montant de la **TEOM** perçue en 2009 était de **3 446 000€**, celui de la RS était de 413 578,73€, ce qui représente **69,20 % du coût net de fonctionnement** (5 575 516,13€).

En termes de fonctionnement, le budget général de la Communauté a donc dû financer directement **1 715 937,40 €** (5 575 516,13 – 3 859 578,73).

Rappel : la quantité totale de déchets à collecter et à traiter, a augmenté de 34,9 % au cours des huit dernières années (30 370 tonnes en 2000 et 40 981 tonnes en 2009).

1996
Lunel 5,41%

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
4,94%	4,92%	4,94%	4,86%	5,04%	5,56%	6,27%	6,89%	6,89%	6,89 %	8,72 %

III | 2 - Modalités d'exploitation du service d'élimination

activité	mode d'exploitation	titulaire du contrat	début du contrat	fin de contrat	caractéristique du service	observation
location maintenance des bacs à OM	marché de service	Plastic Omnium	01/01/2003	31/12/2006	fourniture et maintenance du parc de bacs pour la collecte des OM en porte à porte	
évacuation et compostage du broyat de végétaux	marché de service	Actisol	septembre 2002	mars 2004	évacuation et compostage du broyat de végétaux produit par le site de broyage de la CCPL	
		SMN	mars 2004	septembre 2004		
		Compost environnement	octobre 2004	30/09/2006		
		JPM Transport / CEVAL	01/11/2006	31/10/2008		Marché renouvelable 1 an
		JPM Transport / CEVAL	01/11/2009	31/10/2010		
broyage des déchets verts	en régie				broyage des déchets verts issus des déchèteries et des services municipaux	2 personnes
CET II	en régie				décharge brute de déchets ménagers	site fermé, réhabilitation en cours
UIOM	adhésion au syndicat mixte entre Pic et Etang					
collecte OM et collectes sélectives (EMR et papier)	marché de service	SMN	01/05/2002	30/09/2009	assure le ramassage des OM en porte à porte, des EMR en porte à porte et en points tri, du papier en porte à porte et en points tri	Sous-traitant pour la collecte des EMR et du papier en points tri : Delta Recyclage

		SMN	01/10/2009	30/09/2017	Assure le ramassage des OM en porte à porte, des EMR en porte à porte , du papier en porte à porte	
collecte du verre en points tri	marché de service	ONYX	01/05/2002	30/04/2007	Assure le ramassage du verre en points tri	
		Derichebourg	01/05/2007	30/04/2009		
		SMN	01/05/2009	30/04/2010		
tri/conditionnement	marché de service	Delta Recyclage	01/05/2002	31/12/2007	Assure le ramassage du verre en points tri	contrat reprise par le SMEPE en 2003
		Delta Recyclage	01/01/2008	31/12/2009		Marché renouvelable 3 fois 1 an
évacuation des bennes de déchèteries	marché de service	SMN	01/05/2002	30/04/2005	Évacuation des matériaux déposés dans les déchèteries	
		SMN	01/05/2005	30/04/2008		
		SMN	01/05/2008	01/05/2010		Marché reconductible 3 fois 1 an
collecte de traitement des DMS	marché de service	ATO	01/06/2004	31/05/2007	Assure la collecte et le traitement des déchets toxiques amenés par les particuliers en déchèterie	
		SRA SAVAC	09/07/2007	08/07/2008		
		CHIMIREC SOCODELI	18/08/2008	17/08/2010		Marché reconductible 2 fois 1an

collecte et traitement des DEE	marché de service	ONYX / SA VARRAY PARISI	01/06/2004	31/05/2007	Au-delà du 31/05/2007 : convention avec un éco-organisme pour la prise en charge financière de la collecte et du traitement des DEEE	
traitement des déchets en bois	marché de service	SUD BROYAGE RECYCLAGE	01/01/2005	30/06/2005	Assure le traitement des déchets en bois issus des déchèteries	
		COGEDE	01/07/2005	30/06/2006		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2006	09/07/2007		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2007	09/07/2009		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2009	09/07/2010		
traitement des déchets inertes	marché de service	LRM	01/06/2004	31/05/2007	Assure le stockage ou le recyclage des déchets inertes issus des déchèteries	
		LRM	30/05/2007	29/05/2010		Marché reconductible 2 fois 1 an

qualification et insertion professionnelle		Régie d'emploi et de services du Pays de Lunel	01/01/2006	31/12/2007	Qualification et insertion professionnelle réalisées au travers de la collecte sélective des cartons et cagettes des commerces et entreprises sur la commune de Lunel	Marché article 30
lavage des bacs	SMN	06/07/2007	31/12/2008	Assure le lavage des containers 660 litres gris et jaunes		
collecte et traitement des DASRI	marché de service	CODEM	08/06/2007	07/06/2008	Assure la fourniture de boîtes normalisées pour les DASRI et la collecte de ces boîtes chez les pharmaciens où les usagers les ramènent	
		CODEM	19/08/2008	18/08/2010	Assure la collecte de ces boîtes chez les pharmaciens où les usagers les ramènent	Marché reconductible 2 fois 1 an
fourniture composteurs individuels	marché de fourniture	CBS	31/07/2007	30/07/2009	Fourniture de composteurs individuels et de bio seaux	
		PWS	19/08/2009	18/08/2010		Marché reconductible 3 fois 1 an

fourniture bacs pour la collecte sélective	marché de fourniture	Plastic Omnium	07/11/2007	06/11/2010	Fourniture de bacs 660 litres et 240 litres pour la collecte des EMR	Marché reconductible 2 fois 1 an
	marché de fourniture	QUADRIA	22/08/2008	21/08/2010	Fourniture de contenants pour DASRI	
	marché de fourniture	Schaefer	12/07/2007	11/07/2011	Fourniture de bacs 80 litres et 120 litres pour la collecte des EMR	
	marché de fourniture	Quadria	19/07/2007	18/07/2011	Fourniture de caissettes pour la collecte du papier	
	marché de fourniture	Schaefer	18/05/2009	17/05/2010	Fourniture de bacs 140 litres pour la collecte des EMR	
	marché de fourniture	Plastic Omnium	27/04/2009	26/04/2010	Fourniture de bacs 180 litres pour la collecte des EMR	

Le nouveau calendrier de collecte,
une nouvelle conduite écologique.
Moins d'émissions de CO2
Zéro gasoil au Km
Consommation GNV* réduite
Meilleur confort acoustique

Annexe 1 : Organigramme des flux financiers et contractuels

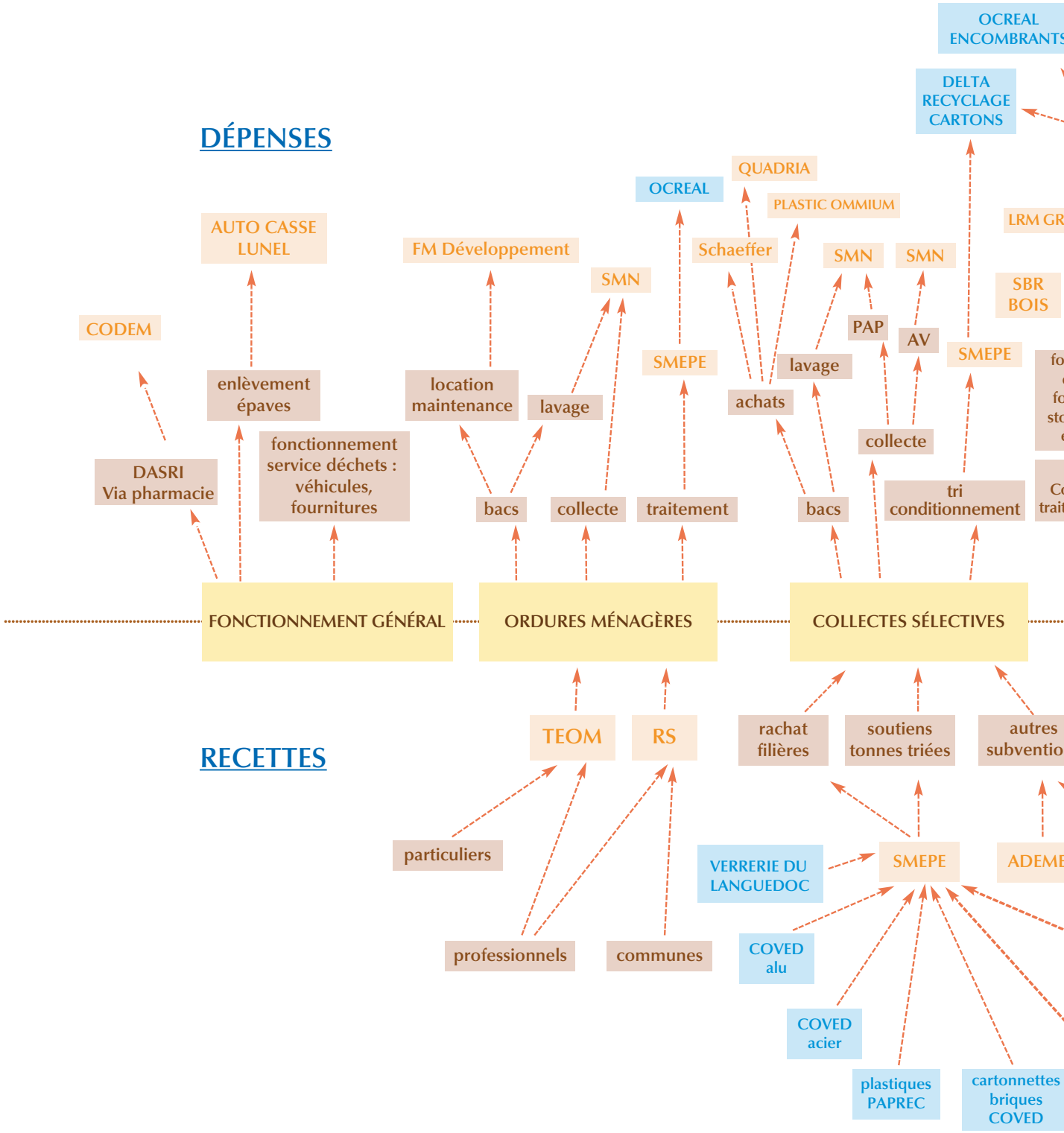

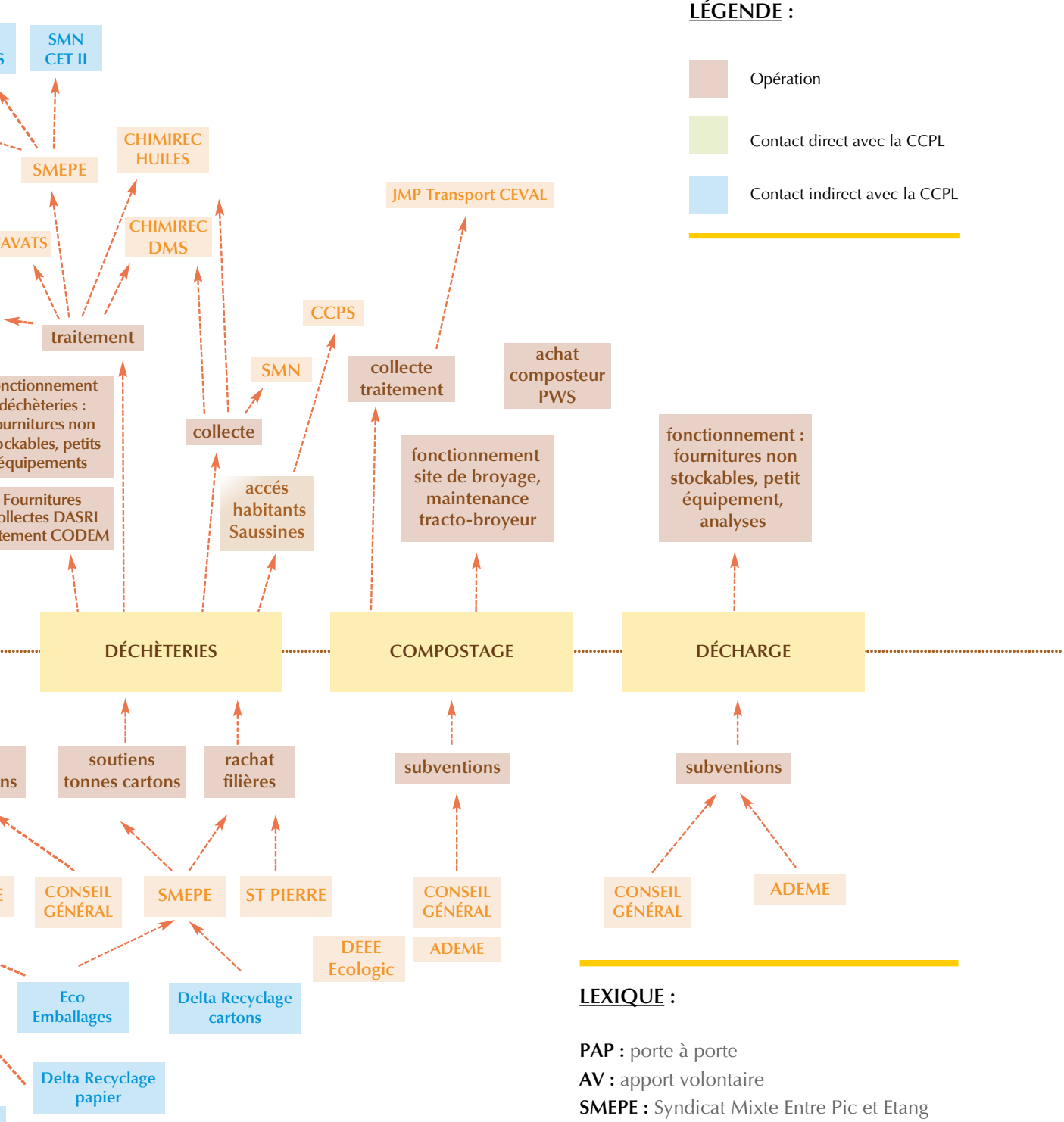

LÉGENDE :

- Opération
- Contact direct avec la CCPL
- Contact indirect avec la CCPL

LEXIQUE :

PAP : porte à porte
AV : apport volontaire
SMEPE : Syndicat Mixte Entre Pic et Etang
ADEME : Agence Départementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CCPS : Communauté de Communes du Pays de Sommières

Communauté de Communes du Pays de Lunel

480, Avenue des Abrivados
CS 90229 - 34403 LUNELcedex

Tél . 04 67 83 87 00 - Fax. 04 67 83 55 23
contact@cc-pays-lunel.fr
www.cc-pays-lunel.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LUNEL

LE GRAND PAYS
DE LA PETITE CAMARGUE